REGION DE SAINT-LOUIS
DEPARTEMENT DE DAGANA
COMMUNE DE GAE

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL
2016 – 2021



VISION

« Gaé, un maillon essentiel pour l'émergence économique et culturelle du département de Dagana »

Version finale

*« **Code Général des Collectivités Locales**, en son article 315, stipulant la compétence du département et de la Commune à élaborer et exécuter respectivement le **Plan de Développement Départemental** (PDD) et le **Plan de développement Communal** (PDC) et un Contrat-Plan avec l'Etat central pour la réalisation de ses projets et programmes de développement. »*

*« **Code Général des Collectivités Locales** en son article 3, Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local.*

Les collectivités locales sont seules responsables, dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de leurs décisions.

*Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, social et environnemental, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire dans le **respect de l'équité de genre**. »*



Abdou Khadre NDIAYE
Maire de la Commune

Cité d'histoires, de civilisations et de connaissances, la ville sainte de Gaé, ancrée dans la tradition et ouverte à la modernité dans un confort de spiritualité qui s'est manifesté par l'émergence de Figures emblématiques à l'Image de Thierno Malick SOW, Thierno Alpha Mayoro WELE, Serigne Alioune DIOP et Seydil Hadji Malick SY. Forts de cet héritage et conscients de notre obligation de perpétuer le rayonnement de notre communauté, tous les Gaya-Gaya résidants et de la diaspora se sont mobilisés à côté de l'équipe municipale pour porter le Plan de Développement Communal 2016-2021 de Gaé.

Ce plan a été élaboré à la suite d'une démarche de mobilisation et de large consultation laquelle ont participé toutes les couches de la population, les partenaires de développement économique, social et culturel afin que le document reflète le mieux possible, les ambitions essentielles de chacun, qui seront portées par la vision déclinée par l'équipe municipale d'ici à 2035 : **« Gaé, un maillon essentiel pour l'émergence économique et culturelle du département de Dagana** ». Chaque acteur doit donc s'approprier ce plan, œuvrer pour sa réalisation et veiller à son application.

Aujourd'hui nous disposons d'un outil de travail indispensable à la bonne gestion du territoire communal. La réalisation des projets et programmes devra fondamentalement influer très positivement sur la qualité de vie des citoyens, le développement, la prospérité et, en définitive le destin de la commune.

Le Conseil Municipal que j'ai l'honneur de présidé est déterminé à traduire cette vision en réalité à travers les 3 principales axes retenus et bien articulés aux orientations de l'Etat à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE): (1) Accroissement de la productivité à travers la promotion des secteurs porteurs de croissance (2) offre de service de qualité propice à un développement socio-culturel durable (3) Gouvernance, partenariat et environnement.

Nous remercions l'Etat à travers le Ministère de la gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire, le Programme National de Développement Local (PNDL), l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis, les services techniques sectoriels ainsi que tous les partenaires d'avoir accompagné la commune dans cette entreprise de planification et de structuration des interventions sur notre territoire.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

I. PROFIL SOCIAL

1.1. EDUCATION
1.2. SANTE
1.3. HYDRAULIQUE/ASSAINISSEMENT
1.4. URBANISME ET HABITAT
1.5. SPORTS, CULTURE ET TOURISME
1.6. ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

II. PROFIL ECONOMIQUE

2.1. SECTEURS PRODUCTIFS
2.2. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

III. PROFIL GOUVERNANCE

3.1. PROFIL DES ELUS
3.2. DISPOSITIF DE BONNE GOUVERNANCE
3.3. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES GRANDES MASSES FINANCIERES
3.4. MESURE DES PERFORMANCES DE LA COMMUNE
3.5. GESTION DU FONCIER

TROISIEME PARTIE : PROJECTIONS SCHEMATIQUES ET PROGRAMMES PAR AXES

I. PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

1.1. SCHEMA DE CORRESPONDANCE ENTRE LE PDC DE GAE ET LE PSE
1.2. SCHEMA DE LA VISION PROGRAMMATIQUE A L'HORIZON 2015 à 2020

II. PROGRAMMES PAR AXE DE DEVELOPPEMENT

2.1. Axe 1 : Promotion des Secteurs Porteurs de Croissance
2.2. Axe 2 : Offre de services de qualité propice à un développement socio-culturel durable
2.3. Axe 3 : Gouvernance Partenariale et Environnement

SIGLES ET ABREVIATION

ARD	Agence Régional de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
CGE	Comité de Gestion de l'Ecole
CGS	Comité de Gestion de Santé
CL	Collectivité Locale
CS	Comité de Santé
CTR	Comité Technique Restreint
MAG	Mal nutrition Aigue Global
MAM	Mal nutrition Aigu Modéré
MAS	Mal nutrition Aigue Sévère
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectif de Développement Durable
PAEF	Projet d'Appui à l'Education des Filles
PAFA	Projet d'Appui à la Formation en Alphabétisation
PDC	Plan de Développement Communale
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PIC	Plan d'Investissement Communal
PIL	Plan d'Investissement Local
PSE	Plan Sénégal Emergent
SAED	Société d'Aménagement des Eaux du Delta
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation

CONTEXTE ET OBJECTIF DU PDC

I. CONTEXTE

 Acte 3 de la décentralisation : communalisation intégrale rendant caduque le PIC existant

 Plan Sénégal Emergent : volonté de la commune de dérouler un plan d'actions leur permettant d'apporter leur contribution

II. OBJECTIFS

- Doter la commune d'un outil de référence qui définit et oriente sa contribution à la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent ;
- Identifier les atouts, les opportunités, les difficultés et les contraintes de la commune;
- dégager une vision adossée à des hypothèses de développement pertinentes;
- Dégager les axes de développement prioritaires et définir des objectifs stratégiques réalistes et des résultats attendus à court et moyen termes ;
- Identifier les actions prioritaires et les traduire en projets opérationnels prenant en compte les orientations des politiques sectorielles et leur programmation.

III. DEMARCHE METHODOLOGIE

Le processus est piloté par un comité composé de l'Agence régionale de Développement (ARD) et des services techniques régionaux de la Planification, de la statistique et de la Démographie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Appui au Développement local. C'est une démarche innovante qui renforce les niveaux de participation et d'appropriation des outils qui en découlent par les acteurs locaux (PDC, projets, programmes, plans d'actions etc.) qui prennent en charge les ambitions réalistes de la collectivité. Aussi, le processus de planification au niveau communal est-il conçu de manière à promouvoir le principe de subsidiarité par l'opérationnalisation des orientations nationales déclinées dans le PSE.

La démarche méthodologique repose sur les trois (3) différentes phases suivantes :

- **PHASE ① : PREPARATION :**
  - ✓ Exploitation du dernier PIC pour la proposition des thématiques ;
  - ✓ Création de commissions thématiques et définition des tâches ;
  - ✓ Elaboration d'outils de collecte des données (fiche de collecte des données sur chaque secteur et matrice des projets) ;
  - ✓ Répartition de groupes de travail.
- **PHASE ② : TENUE DU FORUM**
  - ✓ Plénière (Allocutions, rappel de l'importance du cachet participatif du processus de planification et la nouvelle tendance à se limiter à l'essentiel, le contenu des documents, présentation de la commune, consignes des ateliers et les outils et supports) ;
- **PHASE ③ : ELABORATION DU PDC**
  - ✓ Mise en place d'un comité de suivi ;
  - ✓ Rédaction de la situation de référence et élaboration du plan d'actions prioritaires à partir des données collectées et validées par les ateliers ;
  - ✓ Restitution du diagnostic et du plan d'action ;
  - ✓ Validation au niveau du comité de suivi ;
  - ✓ Validation, adoption et approbation.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE

HISTORIQUE

GAE, connu aussi sous le nom de "Dew FALL" (dont la traduction en français signifie "Gouvernement des FALL"), a été fondé vers 1560 par Mar FALL, venu du Cayor pour s'établir dans cette contrée hospitalière et sécuritaire où cohabitaient aussi des Toucouleurs et des Peulhs. Ses quartiers traditionnels sont Mpal, Mbokhol et Ndiorno. Les habitants sont appelés Gaya-Gaya.

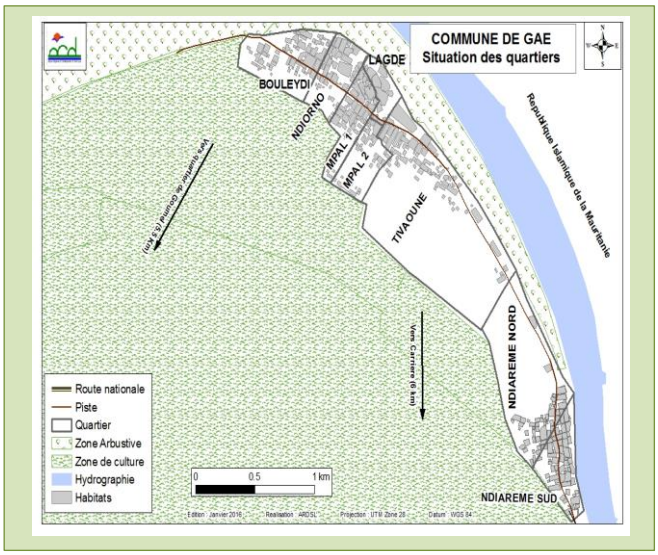
Situé dans un rayon de 85 km du fleuve Sénégal, dans le bassin du lac Riguel (appelé aussi Khoumakh), Gaé jouit des faveurs du rayonnement religieux d'une éminente personnalité du nom d'El Hadj Malick SY, premier Khalife général des Tidjanes au Sénégal qui, pour marquer son attachement à sa terre natale, confia son fils Abdou Aziz SY Dabakh Malick aux notables du village de Gaé.

Aussi, grâce à sa solide organisation sociale bien structurée sous l'autorité du Serigne Kadiar (ou Serigne Cadior), Chef du Gouvernement, régulateur social qui veille sur les activités économiques, en tant que responsable traditionnel du patrimoine communautaire. Gaé a pu résister aux nombreuses attaques des envahisseurs Maures du Trarza et consolider son emprise territoriale.

Le Serigne Kadiar, issu de l'une des trois familles Madikou Khar, Madikou Yamar et Madikou Boubacar, est élu par les grands dignitaires que sont le Dialagudé (Roi des pêcheurs), le Diarraf (famille DIOP) et le Magoum Peulh (famille Wellé),

C'est dans ce contexte fortement marqué par une organisation traditionnelle ancrée dans la conscience collective, que le village de Gaé devint Chef-lieu de communauté rurale à la faveur de la grande Réforme de l'Administration territoriale et locale de 1972 qui est entrée en vigueur dans la région en 1980.

En fin, par Décret N° 2008-749 du 10 juillet 2008, le village de Gaé a été érigé en commune organisée en neuf (09) quartiers que sont Tivaouane, Ndiorno, Bouleydi, Ndiarème Nord, Ndiarème Sud, Mpal 1, Mpal 2, Lagde et Goumel. Cette nouvelle organisation et celle traditionnelle de Gaé, représente, avec le conseil municipal, la trame de l'organisation administrative actuelle de la jeune commune de Gaé.



Situation géographique

Localisée au Nord de la région de Saint-Louis dans le département de Dagana, la commune de Gaé s'étend sur une superficie de 45 Km^2. Elle est limitée

- Au Nord par le fleuve Sénégal
- A l'Ouest par la forêt classée de Goumel
- Au Sud-Ouest par la commune de Dagana
- Au Sud par la Route nationale 2 (RN 2)

Caractéristiques démographiques

Selon les projections de l'ANSD, la commune compte, en 2015, 7531 habitants structurés comme suit :

- 47,6% d'hommes et 52,4% de femmes
- 75% de jeunes
- 5% de personnes âgées
- Environ 125 personnes vivant avec un handicap
- Population composée de Wolofs (92%), de peulhs (7%) et de Maures (1%)

La densité de la population est de 168 habitants au km^2.

Mouvement de la population

La population de Gaé est sédentaire à plus de 70% du fait des effets conjugués des grands aménagements hydroagricoles et des périmètres irrigués où s'activent la plupart des habitants de Gaé en toutes saisons. Des flux migratoires de la population sont, toutefois, notés vers Dagana, Richard-Toll, Saint- Louis et Dakar. Aussi, il est noté une transhumance périodique des éleveurs de Goumel et une émigration de longue durée vers, principalement, la Mauritanie et, dans une moindre mesure, vers l'Europe et les Etats Unis.

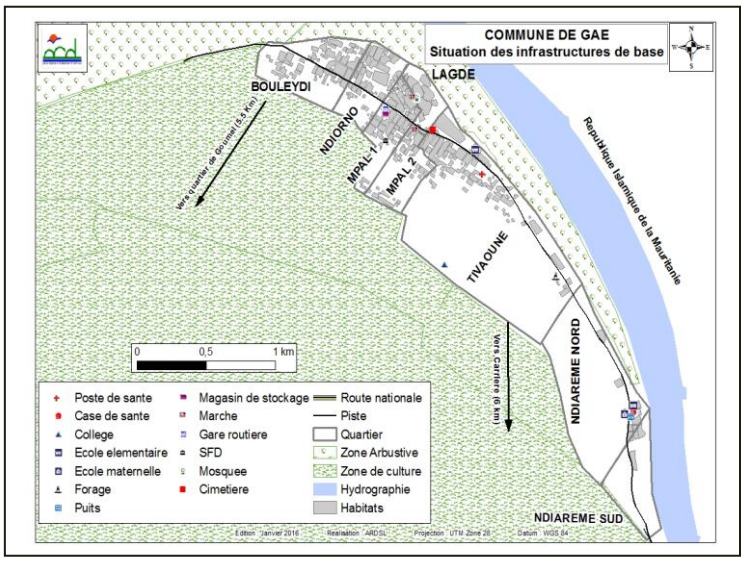
Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques

La commune se trouve dans la zone écologique du waalo

- **Sols et relief** : sols « Hollaldé » ou sols alluviaux, les sols « faux Hollaldé » ou sols argilo-limoneux et les sols « Fondé » ou sols limoneux.
- **Faune et flore** : Une faune pas assez riche avec une présence de phacochère, de chacal, de lapin et de perdrix. La végétation essentiellement ligneuse avec un boisement plus ou moins dense : strates arbustives, herbacées et arbustives.
- **Climat** : type sahélien tropical avec une saison des pluies (juillet-octobre entre 300 et 600 mm/an) et une saison sèche (Octobre-juin T° entre 18° et 45°).
- **Eaux de surface**: Fleuve Sénégal et des mares temporaires
- **Eaux souterraines**: la nappe phréatique peu profonde à 10-15 m.

DEUXIEME PARTIE : BILAN-DIAGNOSTIC

I. PROFIL SOCIAL



La commune de Gaé est dotée en infrastructures dans presque tous les secteurs sociaux (éducation, santé, eau potable, commerce, transport, …). L'étroitesse de l'aire d'habitation et la dispersion des infrastructures dans l'espace communal permet à tous les quartiers d'accéder facilement aux services sociaux offerts.

Malgré ce riche patrimoine en infrastructures, il serait nécessaire de construire, entre autres, un nouveau marché et un bureau de poste mais aussi de réaliser des édifices pour mieux prendre en charge la dimension historique et culturelle de la commune.

L'équipe municipale doit donc d'ores et déjà inscrire dans ces prévisions, l'entretien des infrastructures existantes pour leur durabilité et l'aménagement de l'espace communal pour un bon emplacement des futurs bâtiments publics

1.1. EDUCATION

1.1.1 Préscolaire

Le taux brut de pré-scolarité (TBPS) de la Commune de Gaé est passé de 7% en 2011 à 12% en 2015. Cette progression du TBPS illustre une réelle volonté du conseil municipal de prendre en charge la petite enfance dans ses stratégies de développement à travers une allocation de ressources destinées à la construction de bâtiments, à l'acquisition d'équipements et au recrutement de personnel dédié. Toutefois, eu égard à la position excentrée de l'infrastructure préscolaire existante (située à Ndiarème) par rapport aux autres quartiers, le niveau d'accès devrait être amélioré par la création et l'équipement d'un nouvel établissement préscolaire.

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructure	1 CTP
Population scolarisable	850
Population scolarisée	107
TBPS	12%
Ratio élèves / classes	36
Ratio enseignant / élèves	1/12
Accès aux commodités	Eau, Electricité, Toilettes

Tab1 : Infrastructure préscolaire
Source : RGPHAE 2013 – établissements préscolaires de la commune

1.1.2 Elémentaire

Le Cycle Elémentaire comporte 04 établissements (Tivaouane, Bouleydi, Ndiarème Nord et Goumel avec un total de 33 salles de classes dont 3 abris provisoires. Par ailleurs, l'école de Goumel a été fermée en raison, entre autres, de la transhumance de la quasi-totalité des familles du quartier constituées d'éleveurs. L'offre et la qualité de service sont caractérisées comme suit :

- un taux brut de scolarité (TBS) performant de 93% proche de la moyenne départementale (94,04%) et dépassant celle de la région (89%) ;
- un indice de parité (IP) en faveur des garçons (114 garçons contre 100 filles);
- un cadre d'apprentissage défaillant avec des

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures	04
Population scolarisable	1805
Population scolarisée	1680
Rapport de masculinité	114.3
TBS	93%
Ratio élèves / classes	57 > à la norme de 50
Ratios élèves / tables-bancs	5> à la norme de 2
Ratio enseignant /élèves	65
Accès aux commodités	Eau, Electricité, Toilettes

Source : RGPHAE 2013 et établissements préscolaires de la commune

ratios qui dépassent les normes (57 > à la norme de 50 pour le ratio « élèves/classes) et (5> à la norme de 2 pour le ratio élèves/tables-bancs). Cette situation laisse apparaitre un gap de 8 nouvelles salles de classe et de près de 565 tables-bancs.

A cela s'ajoute l'absence de bibliothèque, d'espaces de lecture et de salles informatiques dans les écoles.

1.1.3 Moyen Secondaire

Localisé à Mpal 2, le lycée abrite les Cycles Moyen et Secondaire pour une population scolarisée de 685 élèves comprenant moins de 42 % de filles. Le déséquilibre de l'indice de parité en faveur des garçons met davantage en exergue la problématique du maintien des filles jusqu'aux cycles moyen et secondaire. Au total, des efforts supplémentaires devraient être consentis pour :

- établir l'équilibre dans l'accès, le maintien et l'achèvement du cycle fondamental ;
- aménager des espaces de documentation et des salles informatiques afin d'améliorer la qualité des enseignements/apprentissages ;
- construire et équiper huit (08) salles de classe.

LA GOUVERNANCE SCOLAIRE, TOUS CYCLES CONFONDUS (PRESCOLAIRE, ELEMENTAIRE, MOYEN ET SECONDAIRE) RELEVE DE LA TRIPLE RESPONSABILITE DES COMITES DE GESTION INSTITUES DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, DES CONSEILS ELUS ET DE L'ADMINISTRATION INCARNEE PAR LES AUTORITES ACADEMIQUES TERRITORIALES AU TRAVERS DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES QUI TRAVAILLENT EN PARFAITE INTELLIGENCE. AUSSI, MALGRE LEURS MOYENS LIMITES, CES ORGANES DE GESTION S'ACQUITTENT TANT BIEN QUE MAL DES MISSIONS QUI LEUR SONT DEVOLUES.

1.1.4 Daaras et Ecoles franco- arabes

Les résultats de la collecte des données effectuées dans le cadre l'élaboration du Plan de Développement communal se présentent ainsi qu'il suit :

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures	14 Daaras 04 Ecoles franco arabes
Effectifs des apprenants	2 201
Rapport de masculinité	140
Apprenants de moins de 5 ans	27 %
Accès aux commodités : Eau, Toilettes, Electricité	inexistant

Ces écoles regroupent un effectif global de 2201 apprenants dont 41% de filles, répartis dans 18 établissements d'enseignement dont 04 franco-arabes et 14 Daaras. La commune est un important foyer religieux de référence au Sénégal. Cela expliquerait certainement l'importance des infrastructures d'enseignement religieux. Toutefois, des efforts conséquents devraient être faits pour l'accès des daaras et écoles franco-arabes aux commodités (eau, électricité et toilettes). Avec son statut de site religieux, Gaé aspire à des infrastructures modernes à la mesure de son audience dans le paysage religieux du Sénégal.

1.1.5 Alphabétisation

Malgré l'existence du Centre d'Information et d'Education pour le Développement, qui est un centre d'alphabétisation disposant de 5 classes (dont 2 provisoires) réparties dans les écoles et quartiers, le taux d'analphabétisme est, encore très important (48%) dans la commune. Les faibles performances enregistrées dans le domaine de l'alphabétisation seraient liées, en partie, au dépérissement de programmes nationaux d'alphabétisation comme le PAES et le PAFA qui ont contribué, dans un passé récent, à améliorer les performances de la commune en matière d'alphabétisation fonctionnelle.



La construction d'infrastructures scolaires adaptées sur le territoire communal

TABLEAU SYNOPTIQUE EDUCATION

ATOUTS	GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Proximité des structures éducatives avec la RN 2 2. Dynamisme des Comités de Gestion 3. Diversité de partenaires intervenants (ONG, Etat) dans le secteur de l'éducation au Sénégal 4. Volonté politique nationale affichée pour mobiliser des ressources destinées à la modernisation des Daaras	✓ Déficit de salles de classes : Lycée (04) et Elémentaires (08) ✓ Tables-bancs défectueux : Lycée (10) et Elémentaires (90) ✓ Etat délabré des murs de clôtures 04 établissements élémentaires ✓ Fenêtres et portes en mauvais état : Lycée et Elémentaires ✓ Absence d'infrastructures et matériels sportifs scolaires : Lycée ✓ Absence de bloc scientifique : Lycée ✓ Insuffisance de moyens des Comités de Gestion pour faire face à l'entretien des équipements ✓ Transhumance des élèves : à base de la fermeture de l'école de Goumel ✓ Absence de Partenaires Techniques et Financiers pour appuyer les Daaras ✓ Inexistence de structures de formation aux métiers spécifiques ✓ Inexistence de projets et programmes prenant en charge l'alphabétisation fonctionnelle (des femmes en particulier)	⇨ Construction de 12 salles de classe ⇨ Réparation de 100 tables-bancs ⇨ Acquisition de 150 tables-bancs ⇨ Réfection de des murs de clôtures de 04 établissements élémentaires ⇨ Réparation de portes et fenêtres ⇨ Aménagement et équipement de 04 salles informatiques ⇨ Construction et équipement d'une infrastructure sportive pour le Lycée ⇨ Aménagement et équipement d'un bloc scientifique pour le Lycée ⇨ Construction et équipement d'un Daara moderne ⇨ Acquisition de matériels didactiques et de fournitures scolaires : Lycée, Elémentaires, Franco-arabe et Daaras ⇨ Subvention des Daaras pour l'accès aux commodités (eau, électricité et toilettes) ⇨ Mise en place d'une structure communale de formation professionnelle ⇨ Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'intérêt et le droit à l'éducation (principalement focalisées sur Goumel) ⇨ Promotion de programmes d'alphabétisation ⇨ Elaboration d'un Plan de Formation Communal (document de référence)

1.2. SANTE

1.2.1 Situation générale des structures sanitaires

La Commune de Gaé dispose d'un (01) Poste de Santé, d'une maternité et de (02) Cases de Santé dont une non-fonctionnelle (Case de Santé de Goumel) pour une population de 7148 hbts dont 1674 femmes en âge de procréer et 929 enfants. Si l'on se réfère aux normes établies (un Poste de Santé pour 5000 à 7500 hbts et une Case de Santé pour 2500 à 5000 hbts), la Commune a réalisé une couverture passive parfaite en infrastructures sanitaires.

Cependant, la couverture sanitaire souffre de l'importance du flux des populations en provenant hors de la zone de polarisation dédiée aux structures sanitaires de la commune qui engendre une forte pression sur les stocks de médicament et sur le personnel soignant, occasionnant ainsi une baisse de la qualité des prestations. S'y ajoutent aussi la vétusté du matériel médical et l'insuffisance des équipements.

Toutefois, le Secteur de la Santé de la Commune présente des points positifs notables :

- la présence d'un personnel de santé selon les normes établies par Poste de Santé et Case de Santé ;
- la systématisation de la gratuité des soins pour les moins de 5 ans et plus de 60 ans ;
- la prise en charge systématique des cas sociaux ;
- la pratique du planning familial ;
- l'accueil régulier de stagiaires venant en appui au personnel ;
- l'existence d'un plateau technique moyen ;
- l'existence d'organes de gestion (CGS et CS) dynamiques ;
- la proximité avec la route nationale n° 2 (RN 2).

INFRASTRUCTURES	EQUIPEMENTS	PERSONNEL	ORGANES DE GESTION
Poste de Santé (01) (Dispensaire + Maternité) Localité : Tivaouane	Appareil de stockage de médicaments Ambulances (02) Lits d'observation 10) Kit d'accouchements et de petite chirurgie Kit de consultation Poupinel	Infirmier (01) Sage-femme (01) Assistants stagiaires	Comité de Gestion dynamique Comité de Santé dynamique
Cases de Santé (02) Localités : Ndiarème Nord et Goumel (non fonctionnel)	Existence de Kits de pansement	ASC (01) Matrone (01) Badiènou Gokh (02)	Comité de Gestion dynamique Comité de Santé dynamique

Source : Enquête CTR 2015

1.2.2 Bilan épidémiologique

L'analyse de la situation épidémiologique de la commune révèle des dominantes pathologiques hydriques comme les bilharzioses, les maladies diarrhéiques, le paludisme, etc. Cette situation s'explique, d'une part, par la proximité du fleuve Sénégal, des importants aménagements hydro-agricoles et points d'eau pérennes et, d'autre part, par le non-respect des consignes et règles d'hygiène de base par les populations malgré les actions de sensibilisation mises en œuvre par les acteurs communautaires et les personnels de santé.

A côté de ces dominantes pathologiques, certaines maladies comme l'hypertension artérielle, les dermatoses, le rhume, la malnutrition, les rhumatismes, l'asthme et le goitre), sont enregistrées secondairement au niveau des structures sanitaires de la Commune. La présence de ces maladies serait liée à la pollution de l'environnement immédiat (ordures ménagères, eaux usées, produits chimiques, etc.) et à la pauvreté de certains ménages où l'on enregistre le plus grand nombre de cas.

Les structures de santé de Gaé enregistrent aussi la présence de maladies sexuellement transmissibles (IST), de tumeurs du col de l'utérus et du cancer du sein. Toutefois, ces différents cas notés bénéficient d'une prise en charge localement ou d'un référencement vers le centre de santé de Dagana ou les hôpitaux de Richard-Toll ou de Saint-Louis.

TABLEAU SYNOPTIQUE SANTE

ATOUTS	GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Accessibilité des structures sanitaires 2. Disponibilité du personnel 3. Existence de moyens de transports des malades (02 ambulances) 4. Forte fréquentation des structures de santé. 5. Dynamisme des organes de gestion (CGS et CS)	✓ Etat défectueux de 10 salles ✓ Insuffisances des équipements sanitaires ✓ Absence de magasin de stockage et rupture fréquente de médicaments ✓ Difficultés dans la gestion des déchets biomédicaux ✓ Absence de laboratoires (Poste de Santé) ✓ insuffisance des équipements et des personnels dans les Cases et poste de Santé, notamment à de Goumel ✓ Manque de motivation du personnel	⇨ Réhabilitation de 10 salles (réfection des murs, de la toiture, de 8 portes, de 4 fenêtres, etc.) ⇨ Renforcement des équipements médicaux et du matériel de bureau ⇨ Recrutement et motivation de personnels soignants supplémentaires ⇨ Mise en place d'un circuit adapté de stockage des médicaments ⇨ Construction de 01 laboratoire avec équipements complets ⇨ Achèvement et équipement de la Case de Santé de Goumel ⇨ développement d'une meilleure stratégie de motivation du personnel du personnel communautaire

1.3. HYDRAULIQUE – ASSAINISSEMENT

Le système d'approvisionnement en eau potable, connecté au réseau de la SENELEC, compte une station de traitement et deux châteaux d'eau de grande capacité de stockage (100 m^3) qui assurent la desserte des 08 quartiers de la Commune. Dans le cadre de la réforme nationale de l'hydraulique rural marquée par la délégation de la gestion à des structures privées, la station de potabilisation de Gae sera sous la gestion d'une entreprise privée dénommée SEOH. Le réseau fait 13 570 mètres mais ne couvre pas encore les quartiers de Goumel et une partie de Mpal 2. Il comporte 535 branchements domiciliaires et 24 bornes fontaines publiques. Le coût du m^3 d'eau est de 300 FCFA à la borne fontaine publique et de 400 FCFA à celle Privée.

Les puits (plus de 30) et le fleuve constituent encore des sources d'approvisionnement en eau à usage domestique d'une bonne partie de la population.

Le défi principal pour la commune est de couvrir la totalité des quartiers et assurer aux populations un service d'eau de qualité.

La région de Saint-Louis s'est fixé un objectif de 85% d'accès à un système amélioré d'assainissement en zone urbaine à l'horizon 2017. Or la commune de Gaé ne dispose pas de système collectif de gestion des déchets. En effet, les ménages gèrent individuellement les ordures qu'ils produisent et n'ont pas tous accès à des latrines :

- près de 88% des ménages ont accès à des latrines dont 40% ayant des latrines traditionnelles sans fosses septiques ;
- le taux de latrines adéquates avec fosses est de 48% révélant un gap de 11 points par rapport au taux moyen enregistré par la région. ;
- environ 12% des ménages n'ont pas accès à des latrines, ce qui a un impact négatif sur l'environnement immédiat avec pour corollaire l'accroissement des risques de maladies liées au péril fécal.

LA GOUVERNANCE DU SECTEUR HYDRAULIQUE RURAL TRAVERSE UNE PHASE TRANSITOIRE SUITE AUX REFORMES EN COURS POUR SA PROFESSIONNALISATION. L'AVENIR DE L'ASUFOR EST INCERTAIN QUANT A SON MAINTIEN DANS LA GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE. L'ASUREP QUI ASSURE UNE MISSION DE VEILLE ET DE SUIVI, N'A TOUJOURS PAS DE RECONNAISSANCE JURIDIQUE.

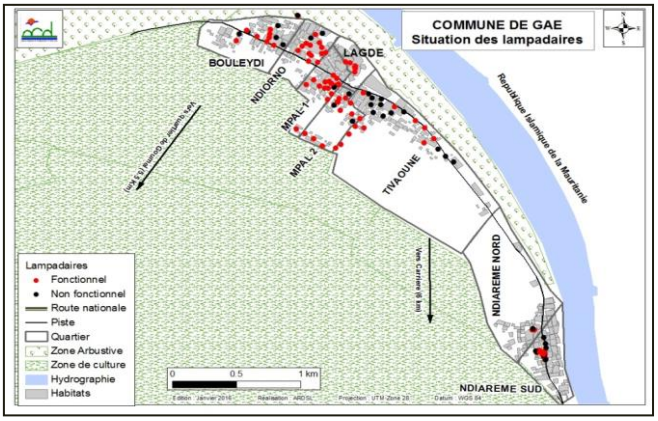
TABLEAU SYNOPTIQUE HYDRALIQUE ET ASSAINISSEMENT

ATOUTS	GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Existence d'infrastructures et d'équipements adaptés à la demande 2. Présence d'eau de surfaces (fleuve et marigot) et d'une nappe phréatique peu profonde 3. Disponibilité de Partenaires Techniques et Financiers 4. Disponibilité de Partenaires Techniques et Financiers 5. Engagement des OCB et personnes ressources 6. Existence de sites potentiels pour la gestion des déchets	✓ Coût d'accès à l'eau élevé pour les populations ✓ Vétusté des équipements ✓ Difficultés constatées dans la gestion technique des ouvrages et équipements. ✓ Non-accès à l'eau potable pour les populations de Goumel et du hameau de Mpal 2 ✓ Faible maitrise de la potabilisation chez les usagers des eaux de puits et du fleuve ✓ Difficultés des ASUFOR à assumer la délégation de gestion du service de l'eau ✓ Absence de système de gestion des ordures ménagères ✓ Prolifération des dépotoirs sauvages menaçant le cadre de vie ✓ Absence de réseau d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées ✓ Importance des latrines traditionnelles sans fosses ✓ Insuffisance de moyens chez la majorité des ménages pour construire des latrines modernes	⇨ Mise en place d'un organe inclusif pour l'étude et la fixation du tarif de l'eau. ⇨ Acquisition d'équipements et entretien de l'existant ⇨ Adduction d'eau pour les établissements humains non desservis (Goumel et Hameau de Mpal 2). ⇨ Sensibilisation et communication auprès de ménages sur les techniques de potabilisation des eaux de puits et du fleuve ⇨ Organisation d'un atelier sur les enjeux et les limites de la délégation de gestion des services de l'eau ⇨ Mise en œuvre d'un dispositif de valorisation des déchets (collecte, tri, transformation, vente) ⇨ Mise en place d'un système d'évacuation des eaux usées et pluviales. ⇨ Elaboration d'un plan directeur d'assainissement ⇨ Recherche de partenaires pour un programme de construction de latrines avec fosses

1.4. URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE

L'habitat de la commune est composé, à près de 60%, de constructions en dur, de 35% de constructions en banco (principalement dans les quartiers de Ndiorno, Lagdé et une partie de Mpal 2) et de 5% d'habitats en paille (principalement à Goumel). Il n'existe ni un plan de lotissement, ni un plan de restructuration des anciens quartiers (Ndiorno, Lagdé et une partie de Mpal 2) et encore moins d'outil de planification urbaine pour enclencher une dynamique d'urbanisation maîtrisée.

Le réseau électrique de la commune est composé de l'éclairage public et de 710 branchements privés.



Toutefois, il faut souligner que l'éclairage public de la commune, qui peine à couvrir tous les quartiers, n'est pas fonctionnel en continue. Aussi, souffre- t-il de l'irrégularité des rechanges de lampadaires dont 30% étaient défectueux au moment de la collecte des données. Cela ne milite pas, naturellement, en faveur de la sécurité des personnes et de leurs biens.

Des efforts supplémentaires devraient être faits dans ce sens pour améliorer les conditions de vie et de sécurité de la population par la résorption du gap.

1.5. SPORTS, CULTURE ET TOURISME

1.5.1 Sports

La Commune connaît un regain de dynamisme du sport de masse et dispose d'un stade en construction, de deux aires de jeux à Mpal 2 et Ndiarème ainsi que d'une arène de lutte à Ndiaréme. La dynamique associative dans le sport est soutenue par 06 ASC et 09 écuries de lutte qui ont besoins d'appui et de formation pour pouvoir participer efficacement aux compétitions départementales, régionales et même nationales.

1.5.2 Culture et Tourisme

Gaé dispose d'un potentiel culturel et religieux qui constitue une opportunité certaine pour le développement du tourisme avec des sites historiques tels que les Mausolées d'Alpha Mayoro WELLE (oncle d'El Hadj Malick SY), de Fawade WELLE (Mère d'El Hadj Malick SY), la « Berge » de la Sainte et la Mosquée d'El Hadj Malick SY, la chambre d'accueil de Serigne Touba, Cheikh Ahmadou Bamba MBACKE, à son retour d'exil de Mauritanie. Chaque année des milliers de fidèles convergent vers Gaé à l'occasion du Gamou/Ziarra, un événement qui constitue également une opportunité pour des retrouvailles familiales mais des échanges commerciaux. .

En outre, les rites de renouvellement du serment du Serigne Kadiar sont des événements qui animent la vie culturelle de la Commune, d'où la nécessité de développer une stratégie de promotion du tourisme religieux et culturel en tant que secteur économique pourvoyeur d'emplois dans cette localité transfrontalière.

Il convient ainsi, de renforcer les relations de bon voisinage qui existent entre Gaé et les localités voisines de la République islamique de Mauritanie qui constituent un atout certain pour la promotion touristique de la commune. Le tourisme pourrait être un secteur productif potentiel pour la commune de Gaé si des initiatives sont prises dans le sens de valoriser ses potentialités culturelles pour son développement.



Grande Maison de Seydi El Hadji Malick SY, un patrimoine à valoriser pour le développement du tourisme culturel

TABLEAU SYNOPTIQUE SPORTS, CULTURE ET TOURISME

ATOUTS	CONTRAINTES / GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Existence de sites et d'évènements religieux très attractifs 2. Jeunesse de la population 3. Tissu associatif important et dynamique 4. Traditions culturelles et religieuses très présentes chez les populations	✓ Absence de terrain de football répondant aux normes des compétitions nationales ✓ Accompagnement technique et financier des structures associatives très insuffisant ✓ Très faible valorisation touristique du patrimoine culturel et religieux	⇨ Construction d'un terrain football répondant aux normes des compétitions ⇨ systématisation d'une subvention annuelle conséquente aux associations sportives et culturelles ⇨ Renforcement des capacités des responsables sportifs et culturels ⇨ Mise en place d'un organe chargé de la promotion du tourisme culturel et religieux

1.6. ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le couvert végétal de la commune, subissant l'irrégularité des pluies, est essentiellement ligneux avec un boisement plus ou moins dense composé de strates herbacées et arbustives. Il existe deux (02) forêts classées, l'une à Goumel et l'autre à Bouka, près de Bokhol. Toutefois, elles sont quasiment dénudées sous les effets conjugués des aléas climatiques particulièrement difficiles et d'un tableau pluviométrique déficitaire.

L'écosystème est marqué par une dégradation progressive des ressources naturelles (végétales et animales) du fait des effets anthropiques (abattage abusif et braconnage) et des changements climatiques avec, comme corolaire l'appauvrissement des sols et la disparition de la biodiversité (flore et faune). Le conseil municipal, dans le cadre de ses stratégies de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes, initie régulièrement des activités de reboisement à travers des actions citoyennes. Cependant, des initiatives soutenues de plus grande envergure devraient être développées avec l'appui de l'Etat et/ou de partenaires techniques et financiers pour porter des initiatives à l'endroit des forêts pour leur régénération et leur protection.

TABLEAU SYNOPTIQUE ENVIRONNEMENT

ATOUTS	GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Existence d'une biodiversité importante 2. Initiatives régulières de reboisement 3. Existence d'une Commission de Préservation de l'Environnement 4. Existence de forêts classées 5. Existence de zones de mise en défens	✓ Abattages abusifs des arbres et braconnage ✓ Disparition du tapis herbacé et de la faune y vivant ✓ Apparition et prolifération des plantes aquatiques envahissantes (typha) ✓ Dégradation progressive et appauvrissement des sols ✓ Absence d'instrument de planification et d'aménagement communal ✓ Présence d'insectes déprédateurs ✓ Pollution de l'environnement par les activités agricoles fortement utilisatrices de produits chimiques	⇨ Mise en place d'une agence verte de gestion de l'environnement ⇨ Consolidation de la zone de délimitation des aires protégées et de la mise en défens ⇨ Systématisation de l'organisation périodique de journées de reboisement ⇨ Promotion et facilitation de l'accès aux fertilisants organiques ⇨ Organisation de campagnes de communication et de sensibilisation sur les effets néfastes des produits chimiques des activités agricoles

II. PROFIL ECONOMIQUE

2.1. SECTEURS PRODUCTIFS

2.1.1 Pêche

L'activité de pêche, de type continental et artisanal, se fait avec des filets et occupe plus de 5% de la population. Le parc piroguier est composé d'environ 200 pirogues (à filets), avec 50 moteurs de 8 à 15 CV, générant des productions de 2 à 5 tonnes par jour en période d'hivernage et de 100 à 150 kg par jour en saison sèche. L'écoulement de la plus grande partie des produits de la pêche se fait principalement à Richard-Toll et à Dagana.

Face à la surexploitation du fleuve et la raréfaction conséquente de ses ressources halieutiques, l'aquaculture et la pisciculture se présentent en tant que stratégie alternative à explorer et une opportunité pour satisfaire la demande accrue en poissons.

TABLEAU SYNOPTIQUE PECHE

ATOUTS	COMMUNES/GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Existence du fleuve et de mares 2. Existence de communautés ethniques de pêcheurs 3. Activité historique avec des acteurs engagés 4. Proximité des services techniques de la pêche	✓ Vétusté du parc piroguier et du matériel de pêche ✓ Difficultés d'accès au financement ✓ Inexistence de Partenaires Techniques et Financiers du secteur de la pêche ✓ Inexistence d'infrastructures de conservation et de transformation des produits de la pêche ✓ Présence de plantes aquatiques envahissantes ✓ faible niveau d'organisation de l'exploitation des ressources halieutiques ✓ Inexistence d'activités piscicoles ✓ Insuffisance du personnel technique d'encadrement des services de la pêche	⇨ Accompagnement des pêcheurs pour le renouvellement de leur parc piroguier et des équipements de pêche ⇨ Mise en place d'une Unité de conservation et de transformation des produits halieutiques ⇨ Organisation des opérations de nettoyage du fleuve ⇨ développement d'une stratégie communautaire de gestion durable des ressources halieutiques'

2.1.2 Agriculture

La commune dispose d'un potentiel foncier cultivable d'environ 70% de la superficie communale. L'activité agricole est principalement orientée sur la culture irriguée au niveau des grands aménagements hydroagricoles (Riz, Tomate, Oignon et Patate) et sur la Culture de Décrue (Patate, Bissap, Gombo et Manioc). L'arboriculture fruitière et l'exploitation des produits forestiers non-ligneux sont très faiblement pratiquées par les populations.

Gaé fait face à une sous-exploitation des terres agricoles avec plus de 44% de terres aménagées non-exploitées faute de moyens et l'absence de mise en valeur des terres de la zone Dieri souvent hors du périmètre communal mais sous l'emprise d'habitants de Gaé. Le Chiffre d'Affaires total moyen des principales spéculations agricoles de la Commune est évalué à 1 326 125 000 FCFA. Les organisations faîtières en place jouent un rôle essentiel dans toutes les chaines de valeur agricoles :

- en facilitant l'acquisition d'intrants agricoles de qualité ;
- en recherchant des partenaires techniques d'accompagnement pour leurs membres ;

En facilitant la commercialisation, à travers les sections locales, par contractualisation avec les grandes sociétés telles que Vital pour le Riz et ***Société de Conserves Alimentaires Au Sénégal*** (SOCAS), Takamoul Food ou Agroline pour la tomate...

Toutefois, une part importante de la production est commercialisée soit bord-champ (au niveau des casiers), soit au niveau des magasins de stockage ou au niveau des marchés hebdomadaires. L'écoulement des productions agricoles locales est facilité par une bonne accessibilité des zones de production reliées, pour la plupart, à la route nationale 2 (RN2) par une bretelle ou situées à la périphérie de la commune de Dagana.

Le potentiel hydrologique et foncier positionne la commune comme une zone agro-économique d'envergure propice à la création d'emplois et de richesses à même de freiner l'exode rural. Ainsi donc Gaé dispose d'atouts agro-économiques importants pour contribuer à bonne hauteur à la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire prôné par le Plan Sénégal Emergent.

Aussi, par rapport à l'autonomisation économique des femmes en relation avec la problématique de l'accès au foncier, une avancée notable a été constatée avec les 15 hectares de terres agricoles aménagées dans la **zone C** de la SAED qui viennent de leurs être octroyés.

	Cultures Irriguees			Cultures de Decrue	
Principales speculations	Riz, Tomate, Oignon et Patate			Patate, Bissap, Gombo, Manioc	
Superficie cultivable	3150 ha				
Superficie amenagee	1400 ha			0	
Superficie cultivee	800 ha			120 -150 ha	
Infrastructures et Equipements	03 magasins de stockage, 02 stations de pompage, 05 tracteurs et 07 batteuses				
Production annuelle (moyenne)	Riz	Tomate	Oignon	Patate	Manioc
	1500 T	16000 T	1400 T	1100 T	175 T
Chiffre d'affaires/speculation (en FCFA)	187 500 000	880 000 000	105 000 000	137 000 000	16 625 000
Affiliation des producteurs	Union des Producteurs de Dagana B Union des Producteurs de Dagana C				

TABLEAU SYNOPTIQUE AGRICULTURE

ATOUTS	GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Disponibilité de terres cultivables et aménagées 2. Disponibilité de l'eau avec la proximité du fleuve 3. Disponibilité d'une main d'œuvre locale jeune 4. Présence d'Organisations de Producteurs dynamiques 5. Présence de Partenaires Techniques et Financiers 6. Accessibilité routière avec la RN 2	✓ Difficultés d'accès aux intrants agricoles de qualité ✓ Vétusté du matériel et des équipements agricoles communautaires ✓ Défectuosité des canaux d'irrigation (entraînant des pannes récurrentes) et des parcelles agricoles ✓ Coût élevé de l'eau de production ✓ Présence régulière de déprédateurs et de plantes envahissantes ✓ Insuffisance des magasins de stockage et inexistence d'unités de conservation et de transformation des productions agricoles ✓ Difficultés d'accès au financement pour une grande partie des producteurs ✓ Contrats de commercialisation des productions agricoles (surtout de la tomate) très limités	⇨ Accompagnement des producteurs à acquérir des intrants agricoles de qualité (semences, engrais, produits phyto, et matériels) ⇨ Renouvellement et maintenance des équipements agricoles ⇨ Sensibilisation de la SAED pour diligenter la réfection des canaux d'irrigation et des parcelles. ⇨ Mise en place d'un cadre de renégociation à la baisse des tarifs de l'eau de production ⇨ Mise en œuvre de campagnes d'éradication des déprédateurs et des plantes envahissantes ⇨ Construction de magasins de stockage des productions ⇨ Accompagnement pour la mise en place d'unités de conservation et de transformation des productions agricoles ⇨ Facilitation de l'accès au crédit et des conditions financières liées ⇨ Accompagnement des filières dans le développement de la contractualisation financièrement avantageuse pour toutes les parties engagées ⇨ Renforcement des capacités des producteurs en techniques de production, post-production et commercialisation

2.1.3 Elevage

La Commune dispose d'un cheptel important bénéficiant des avantages liés à la proximité du fleuve, à l'existence de mares temporaires et à l'abondance des pâturages post-culturaux et sous-produits de récolte. L'élevage est un secteur très important dans l'économie locale mais peu productif. Cela tient à des facteurs climatiques et socioculturels car, pour les éleveurs, le troupeau est un facteur de distinction et un capital du standing social. Il est pratiqué, principalement, en extensif. Toutefois, on enregistre quelques petites unités isolées d'embouche semi-intensive. Quant à l'aviculture, elle se développe très timidement par de petites unités de productions de poulets de chair au niveau de quelques ménages qui mettent à profit les périodes de fête pour écouler leurs sujets finis.

Effectif du cheptel	
Bovins	2332
Ovins	2197
Caprins	1230
Chevaux	180
Anes	334

Source **: SDEL Dagana**

TABLEAU SYNOPTIQUE ELEVAGE

ATOUTS	GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Existence d'importantes communautés d'éleveurs de bétail 2. Existence permanente d'eau avec le fleuve et temporaire avec les mares 3. Existence de terres pour la production fourragère 4. Existence d'organisations dynamiques des éleveurs de la Commune	✓ Absence de Plan Équitable d'Occupation des Sols (PEOS) ✓ Réduction du parcours du bétail au profit de l'agriculture ✓ Inexistence de pharmacies vétérinaires ✓ Inexistence de programmes de prise en charge de la santé animale ✓ Système de financement non adapté à l'élevage extensif et semi-intensif ✓ Difficultés d'approvisionnement en aliments industriels de bétail ✓ Récurrence des vols de bétail ✓ Importance de la mortalité animale liée à la pollution des eaux d'abreuvement. ✓ Inexistence de cadre de dialogue et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ✓ Faible intégration des systèmes de production agro-sylvopastorale de la commune	⇨ élaborer et mettre en œuvre d'un Plan Équitable d'Occupation des Sols ⇨ protéger des parcours de bétail ⇨ élaborer et mettre en œuvre d'une stratégie de protection et de prise en charge effective de la santé du bétail ⇨ renforcer des capacités techniques de vétérinaires locaux mette en place d'un organe communal de veille sur le bétail (comité de vigilance) ⇨ renforcer du dispositif d'approvisionnement en aliments de bétail ⇨ mettre en place d'un cadre de dialogue et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ⇨ promouvoir le développement intégré des systèmes de productions locales.

2.1.4 Commerce

Le sous-secteur du commerce est animé par un marché quotidien et plus de 50 boutiques de vente au détail et en demi-gros. En dehors de la production locale (agro-sylvo-pastorale), la commune est approvisionnée en grande partie par des produits manufacturés en provenance de la Mauritanie. Le petit commerce se développe dans les coins de rue et aux abords de la bretelle qui relie Gaé à la route nationale 2 (RN2) avec quelques mini-restaurants et gargotes.

2.2. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

2.2.1 Energie

La pratique de l'agriculture irriguée qui représente la principale occupation de la population communale est largement tributaire de la fonctionnalité des stations de pompage alimentées par le réseau de la SENLEC. A ce propos, les difficultés récurrentes soulevées par les producteurs sont, entre autres, relatives à la prime fixe qui alourdit leurs charges de production. Aujourd'hui, sur instruction de l'Etat, cette prime fixe a été supprimée. Cependant, l'application de cette mesure salutaire peine encore à être concrétisée. En dehors des effets produits du secteur de l'énergie sur les stations de pompage, il faut noter que les groupes motopompes destinés à l'irrigation hors des grands aménagements hydroagricoles, fonctionnent à l'aide du gasoil. Aussi, le développement de l'agriculture engendre l'émergence de nombreuses unités de production connectées au réseau de la SENELEC. Compte tenu de la forte demande en électricité, l'alternative de l'énergie solaire mixée avec celle du biogaz serait profitable aux producteurs.

TABLEAU SYNOPTIQUE TRANSPORT

ATOUTS	CONTRAINTES / GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Route Nationale 2 2. Etablissements humains le long des routes 3. Existence d'une piste de production 4. Disponibilité et diversité des véhicules de transport	✓ Enclavement de Goumel par rapport au reste de la Commune ✓ Etat délabré de la piste reliant Dagana par les rizières ✓ Absence de panneaux de sécurisation ✓ Récurrence des accidents routiers à Ndiarème Nord ✓ Récurrence des conflits entre les différents types de transporteurs routiers ✓ Inexistence d'une réglementation tarifaire	⇨ Aménagement d'une piste de 7 km reliant GAE à Goumel ⇨ Réhabilitation de la piste GAE Dagana (11km) par les rizières. ⇨ Sécurisation routière par panneaux de signalisation sur la RN 2 ⇨ Mise en place d'un cadre d'échange des acteurs ⇨ Elaboration et mise en œuvre d'un système tarifaire

2.2.2 Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et Services Financiers (SF)

Les trois principaux opérateurs téléphoniques sont présents à Gae.. Toutefois, tous ces trois réseaux sont très instables avec des interférences quasi-permanentes avec le réseau Mauritel de la République islamique de Mauritanie.

En ce qui concerne les services financiers, il faut souligner qu'en dehors du point de Transfert d'Argent WARI, aucune institution financière ne s'est implantée sur le périmètre communal. C'est pourquoi, les habitants de la commune effectuent leurs opérations bancaires au niveau des institutions installées à Dagana, Richard-Toll, Saint-Louis, etc. Les ménages de la commune étant fortement soutenus par les transferts financiers des émigrés, l'amélioration de l'accès aux TIC, notamment à l'internet et l'installation d'un Bureau de Poste, seraient souhaitables.

2.2.3 Transport

Bien que la Commune soit longée, pour une bonne frange, par le Fleuve Sénégal, les voies empruntées pour le transport des personnes et des biens sont surtout terrestres. En effet, le centre de la commune est relié à la RN2 par deux voies :

- Une bretelle goudronnée du centre à la RN2 et qui traverse toute la partie Est de la commune

Une piste latéritique peu praticable qui relie le centre à la commune de Dagana sur 7 km environ.

Les déplacements sont organisés autour de la nouvelle gare routière. Les véhicules de transport sont composés :

- de bus et minibus qui font la liaison avec les grands centres urbains de Dakar, Saint-Louis, Richard-Toll et Dagana ;
- de charrettes et de motos-taxis qui assurent la quasi-totalité du transport intra-communal mais, aussi, desservent les centres urbains les plus proches tels que Dagana et Bokhol.

Au total, le transport des personnes et des biens a connu, depuis quelques années, une nette amélioration.

III. ROFIL DE GOUVERNANCE

3.1. PROFIL DES ELUS

Le conseil municipal, composé de 40 élus comprend le maire assisté d'un bureau exécutif de 5 membres et 13 commissions techniques. Le bureau exécutif du conseil municipal ne compte aucune femme. Toutefois, quatre femmes sont présidentes de commissions techniques.

Le niveau d'instruction des élus est satisfaisant avec 39% de niveaux d'études secondaires et supérieurs, plus de 22 % du niveau d'études primaires et 27% des conseillers alphabétisés (composés en majorité de femmes). Des avancées notoires sont enregistrées dans la représentativité au conseil municipal avec (44%) de femmes et (33%) de jeunes. Le conseil, composé de producteurs agricoles, d'instituteurs et d'un commerçant, est assez représentatif des différents secteurs d'activités professionnelles présence dans la commune. Cependant, cela n'exclut pas la nécessité, pour le conseil, de s'ouvrir aux autres personnes ressources des différents secteurs dans le cadre de son réseau de partenariat. Aussi faut-il signaler que 82,5% des élus exercent leur premier mandat, ce qui pose un réel besoin de formation sur le rôle et les attributions du conseil municipal.

3.2. DISPOSITIF DE BONNE GOUVERNANCE

Le dispositif de gouvernance que nous tentons de décrire dans cette partie est la revue des différentes dispositions prises par la collectivité locale pour assurer une gestion transparente et une implication des citoyens à la prise de décision. Il s'agira, ainsi, de passer en revue les mesures prises par le conseil municipal pour favoriser la participation citoyenne tout en clarifiant le rôle des différents acteurs dans le contexte de la promotion de l'esprit du développement multi-acteur et inclusif qui interpelle tous les citoyens. A ce propos, il convient de souligner que la qualité des rapports entre les familles d'acteurs sera déterminante pour la réalisation des objectifs de développement participatif de la collectivité locale. Il est heureux de constater, à ce sujet, que le conseil municipal a mis en place des conseils de quartier dont l'une des missions consiste à jouer un rôle d'interface entre les autres acteurs, le cas échéant, ils auront la lourde charge d'agir au nom du conseil municipal, en aidant au cadrage et à l'harmonisation des interventions. Ces conseils de quartier constituent, dès lors, des cadres d'échange et de concertation au service de la collectivité.

Aussi, l'exploitation de la grille de mesure des performances de la commune montre que le conseil municipal se réunit régulièrement (plus de six fois au cours de l'année 2015). Cela témoigne de la volonté affichée des élus d'échanger sur les problématiques de développement de leur cité.

Dans le même ordre d'idées, le conseil municipal, pour mieux prendre en charge les besoins des populations, a mis place 13 commissions techniques cadrées aux contextes socio-culturels et économiques de la commune. Le tableau suivant dresse la liste des commissions :

1	Commission art, culture et tourisme
2	Commission développement, planification et projet
3	Commission domaniale et aménagement du territoire
4	Commission éducation et formation
5	Commission entreprenariat féminin et action sociale
6	Commission environnement et gestion des ressources naturelles
7	Commission finances
8	Commission habitat et transport
9	Commission hydraulique et assainissement
10	Commission jeunesse, sport, emploi et loisirs
11	Commission relations extérieures et coopération décentralisée
12	Commission sage et médiation
13	Commission santé et hygiène

Ces commissions qui, du reste, ne se réunissent que rarement, sont investies de missions importantes pour le développement socioéconomique de la commune. En effet, moins de 50% des commissions techniques se sont réunies trois fois durant l'année 2015, selon les résultats de l'exploitation de la grille des performances de la commune. L'une des raisons explicatives de cette situation serait liée au manque de maitrise des missions par certains responsables de commission et les nombreuses sollicitations des populations qui laissent peu de disponibilité aux élus.

Ainsi, les dysfonctionnements notés au sein de ces instances d'aide à la prise de décision du conseil, commandent l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de leurs membres.

Sur un autre plan, une bonne gouvernance locale suppose l'existence d'un tissu associatif engagé, dans une bonne dynamique de groupe, à l'œuvre de construction de sa cité. A ce propos, la commune de Gaé enregistre l'existence d'un réseau d'organisations communautaires de base (OCB) organisées selon l'âge, l'activité économique, la confrérie, l'infrastructure ou l'équipement collectif, etc. Ces OCB, au nombre de 90 sont composées ainsi qu'il suit :

- les Associations de Jeunes ;
- les Sections Villageoises des coopératives agricoles ;
- les organisations faîtières ;
- les Comités de Gestion ;
- les Foyers Culturels ;
- les organisations de femmes ;
- les Dahiras, etc.

La gouvernance de ces types d'OCB a évolué au fil des années, en même temps que les missions et objectifs qui justifiaient leur création. En effet, la plupart des OCB sont nées de façon spontanée sans ambition particulière autre que s'associer selon l'âge, les affinités intergénérationnelles, les occupations socioéconomiques, etc. Sous les effets de l'animation rurale et de la vulgarisation agricole, ces OCB ont connu de profondes mutations tant du point de leurs modes de fonctionnement que de leurs raisons d'être. C'est ainsi que beaucoup d'OCB sont passées de leur statut informel à leur reconnaissance juridique ou administrative avec des modes de gestion et de fonctionnement régis par des règles juridiques spécifiques. C'est dans ce contexte que les coopératives, les groupements d'intérêt économique (GIE), Groupements de Promotion féminine (GPF), associations sportives et culturelles (ASC), organisations faitières diverses ont, progressivement, émergé avec des missions bien définies et des modes de gestion qui requièrent :

- l'existence d'un calendrier de renouvellement ;
- le respect du calendrier de renouvellement ;
- l'obligation institutionnelle de présenter un rapport annuel d'activités et un bilan financier.

L'analyse de la dynamique associative est fondée sur les relations qu'entretiennent ces différentes organisations avec la collectivité locale. Dans ce cadre, il a été noté qu'en dehors du comité de santé, les associations de parents d'élève, les comités de gestion des infrastructures publiques, les OCB n'entretiennent pas de véritables relations de partenariat avec la collectivité locale.

Cette situation devrait pousser les acteurs locaux, notamment le conseil municipal, à tenter de mettre à profit les dispositions du Code général des Collectivités locales en son article 3.

Aussi, serait-il envisageable de redynamiser les conseils de quartier regroupés dans un cadre plus fédérateur et fonctionnel comme le cadre communal de concertation tel que préconisé par le Code général des Collectivités locales.

L'accès à l'information

Un élément important dans le dispositif de bonne gouvernance est l'accès à l'information. L'évaluation de celui-ci montre que la commune de Gaé est très démunie en matière d'outil d'accès à l'information. C'est ainsi que l'on note l'absence de radio communautaire, d'accès au réseau internet, etc. Aussi, du point de vue de la presse écrite national, les quotidiens qui y sont lus, n'y parviennent que 48 heures après leur parution. Cela pose un réel problème d'information de la population pour renforcer l'engagement citoyen nécessaire à la participation consciente et éclairée à la prise de décision et à l'éducation citoyenne.

3.3. GOUVERNANCE BUDGETAIRE: Analyse de l'évolution du budget de la commune

L'évolution du budget de la commune de Gaé se présente ainsi qu'il suit au cours de ces trois dernières années :

ANNEES	SECTIONS				BUDGETS TOTAUX
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		
	Crédits proposés	crédits votés	Crédits proposés	crédits votés	
2013	47 997 993	47 997 993	56 603 046	56 603 046	104 601 039
2014	54 539 048	54 539 048	59 917 263	59 917 263	114 456 311
2015	61 036 055	61 036 055	75 690 204	75 690 204	136 726 259

Le budget de la commune de Gaé a connu une progression constante durant ces trois dernières années. Toutefois, en l'absence de données relatives aux réalisations effectives des prévisions de recettes

et de dépenses, l'appréciation de la sincérité s'est avérée hypothétique. L'indisponibilité d'informations clefs comme les comptes rendus d'exécution budgétaires et le problème de gestion des archives dans certaines collectivités locales rendent difficile voire impossible l'analyse de certains indicateurs.

C'est ainsi que dans le contexte actuel marqué par une faible maitrise de l'information territoriale, il serait envisageable de concevoir et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des collectivités locales en matière d'archivage et d'élaboration de monographies régulièrement mises à jour.

3.4. MESURE DES PERFORMANCES DE LA COMMUNE

L'exercice de mesure des performances de la Commune lui affecte une note de 68,5%, ce qui lui confère une assez bonne performance en matière de Bonne Gouvernance locale avec une forte implication des populations dans la vie municipale et la transparence dans la gestion administrative et financière. Cependant des efforts sont surtout à faire dans :

- la gestion technique des infrastructures communautaires,
- la mise en œuvre des initiatives de Développement Economique Local,
- le renforcement de la capacité de recouvrement des recettes de la commune
- l'archivage.

3.5. GESTION DU FONCIER

La gestion foncière de la Commune est tributaire d'une forte implication du pouvoir coutumier et des politiques d'aménagement hydro-agricoles de la SAED. Avec l'absence d'outil approprié tel que le système d'information foncière, l'assiette foncière n'est pas bien maîtrisé. Pour faire face aux difficultés relatives à la gestion du foncier qui devient une question cruciale vue l'étroitesse de l'espace communal, la commune a trois défis majeurs à relever :

- Se doter d'une expertise locale suffisante sur la gestion foncière,
- Faire l'inventaire de l'assiette foncière disponible et dresser un plan d'occupation de l'espace,
- Se doter d'un outil approprié de gestion pour assurer le suivi de l'occupation de l'espace.



La gestion foncière est un défi important pour le positionnement économique de la commune

TABLEAU SYNOPTIQUE GOUVERNANCE

ATOUTS	CONTRAINTES / GAPS	ACTIONS PRECONISEES
1. Existence d'un dispositif de gouvernance qui s'appuie sur des Conseils de Quartier et le pouvoir traditionnel exercé par le Serigne Kadiar 2. Participation citoyenne effective aux affaires locales avec les organisations de la société civile 3. Relation étroite entre la mairie, les structures déconcentrées et décentralisées 4. Présence de personnes ressources rompues dans les questions de développement local	✓ Insuffisance de matériels informatiques ✓ Absence de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des initiatives de promotion de la santé (infrastructures et équipements) ✓ Pas de Partenaires Techniques et Financiers de soutien aux initiatives de Développement économique local (DEL) ✓ Insuffisance de moyens (financiers, matériels et techniques) ✓ Faible maîtrise des rôles et responsabilité des élus en rapport aux domaines de compétences ✓ Absence d'accompagnement et de capacitation des responsables commissions sur les enjeux de l'Acte 3 de la décentralisation. ✓ Faiblesse dans l'appropriation des initiatives de développement local. ✓ Pas de pratique de Suivi-Evaluation des projets et programmes de développement local ✓ Faiblesse de la contribution des impôts et taxes.	⇨ Acquisition de matériels informatiques ⇨ Renforcement de capacité sur les rôles et responsabilités et enjeux de l'Acte 3 de la décentralisation ⇨ Développement de partenariats pour des projets économiques (Partenariat- public-privé : PPP, Coopération Décentralisée…). ⇨ Formation des élus sur leurs rôles et responsabilités ⇨ Organisation de rencontres de partage, d'information et de communication sur les ambitions et initiatives de développement de la Commune ⇨ Formation et mise en place d'un mécanisme de Suivi-Evaluation des projets et programmes qui intègrent une cartographie des interventions ⇨ Organisation de campagnes de sensibilisation et de communication sur la citoyenneté fiscale locale

TROISIEME PARTIE : PROSPECTIVE

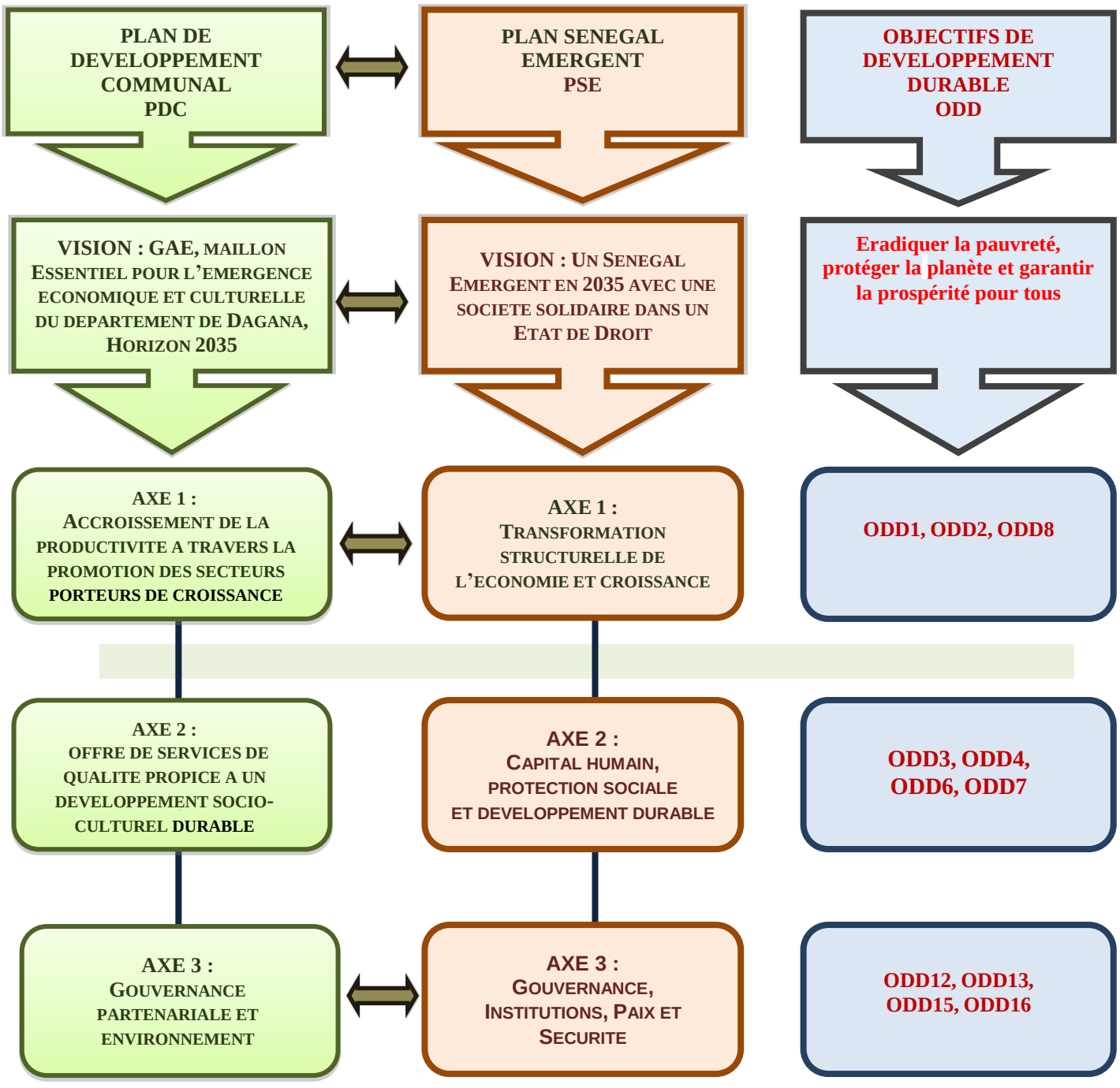
I. PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

L'important potentiel hydroagricole de la Commune, conjugués à ses ressources pastorales, à la diversité de ses corps de métier, au dynamisme de sa population, son rayonnement culturel et religieux etc., présage un futur prometteur pour Gaé dans le Landerneau du développement économique et social. C'est pourquoi, la commune s'est lancée dans un exercice itératif qui favorise la créativité et qui a abouti à la construction concertée, d'une vision commune de son futur qui est de faire de Gaé, « un maillon essentiel pour l'émergence économique et culturelle du département de Dagana d'ici à 2035 ».

Cette approche mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration de ce plan, a permis d'explorer l'éventail des futurs projets, de repérer les marges de manœuvre, de dégager ce qui peut être fait et de définir les stratégies appropriées pour construire un avenir désiré pour la commune. Articulée au Plan Sénégal Emergent et au 11 Objectifs de Développement Durable, la vision ainsi construite contribuera, dans une logique de subsidiarité, à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux à travers la mise en œuvre de 7 programmes qui offrent aux populations toutes les conditions d'un développement économique et socio-culturel durable

.

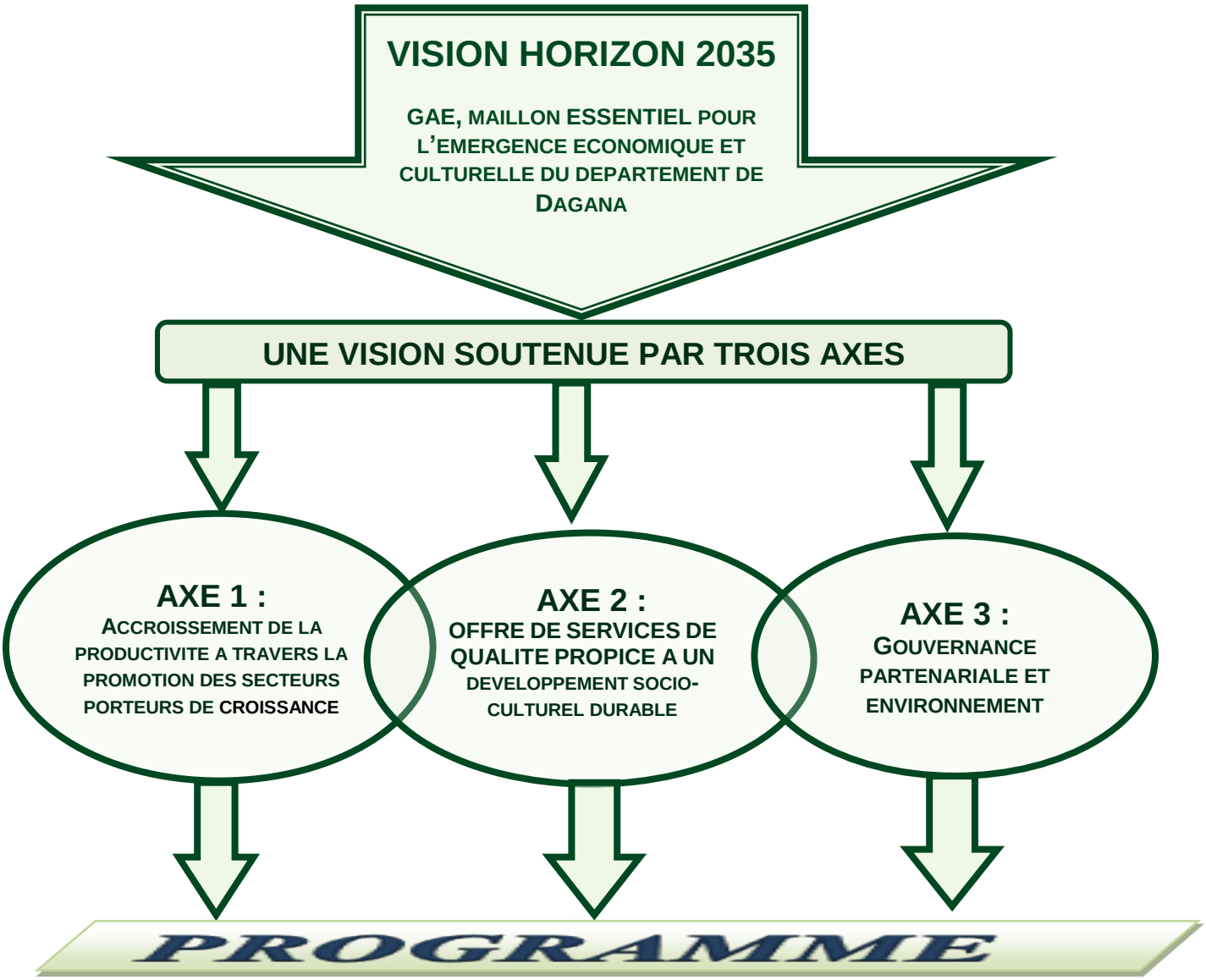
1.1 STRUCTURE DE L'ARTICULATION DU PDC DE GAE AU PSE ET AUX ODD



SCHEMA DE LA VISION PROGRAMMATIQUE A L'HORIZON 2035

La vision programmatique à l'horizon 2035 du présent PDC met l'accent sur :

- l'emploi durable à travers le développement des secteurs stratégiques,
- le renforcement de la gouvernance,
- l'amélioration du bien-être des populations et la protection des groupes vulnérables
- l'accès équitable aux services sociaux de base
- la préservation de l'environnement et une meilleure adaptation au changement climatique.



• AXE 1	• AXE 2	• AXE 3
❶**PAEL** : Programme de promotion de l'Agriculture et de l'Entreprenariat Local ❷**PAP :** Programme d'Appui à la Production	❸**PGIES :** Programme de Gestion des Infrastructures et Equipements Sociaux ❹**PMC :** Programme de Modernisation de la Commune ❺**PRECAP :** Programme de Renforcement de Capacité des acteurs locaux	❻**PRG :** Programme de Renforcement de bonne Gouvernance ❼**PEPP :** Programme de Gestion de l'Environnement, du Partenariat et de la Promotion du territoire

II. PROGRAMMES PAR AXE DE DEVELOPPEMENT

Axe 1 : Promotion des Secteurs Porteurs de Croissance

PROGRAMME ❶ : Programme de Promotion de l'Agriculture et de l'Entreprenariat Local (PAEL)

Ce programme est un maillon essentiel de l'objectif de croissance économique visé et qui sera porté par les secteurs stratégiques agro-sylvo-pastoraux. Il s'attèlera à développer l'esprit d'entreprise et la responsabilité sociale chez la couche active de la population en vue d'impulser un développement économique durable, créateur de richesse et d'emplois.

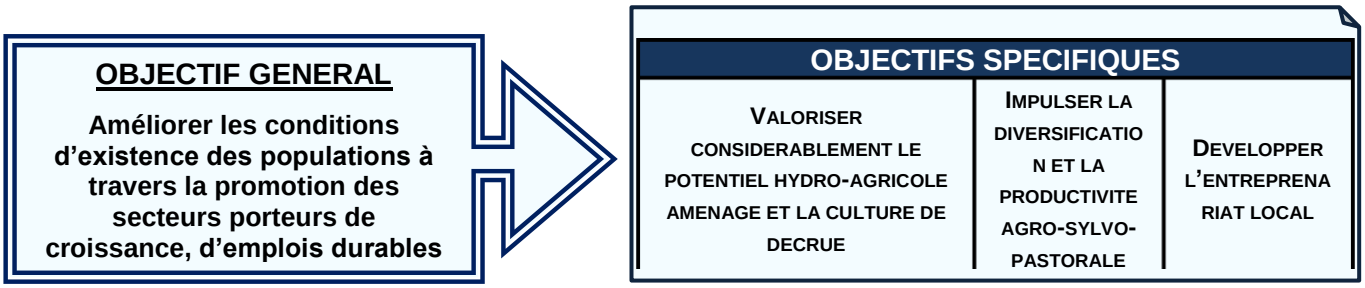


TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

RESULTATS OBJECTIFS	EXTRANTS MESURABLES
Les conditions de la rentabilité économique et financière sont mises en place, la production et les revenus des producteurs agricoles ont sensiblement augmenté et la contribution de la Commune dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire a augmenté de plus de 25%	⇨ Réaménagement de 400 ha de parcelles (Zone A/B). ⇨ Opération de curage des canaux d'irrigation ⇨ Acquisition de 03 nouvelles pompes hydrauliques ⇨ Construction de 02 magasins de stockage du riz ⇨ Installation de panneaux solaires au niveau des stations de pompage (zones B et C). ⇨ Aménagement et équipements de 4 fermes agricoles intégrées de 5 ha ⇨ Facilitation de la dotation en intrants agricoles des producteurs ⇨ Mise en place de 01 unité de décorticage du riz
La production et les revenus des éleveurs et des pêcheurs ont très sensiblement augmenté. La sécurité alimentaire dans la Commune est préservée et renforcée. La promotion de la pisciculture a créé de nouvelles vocations chez les femmes et les jeunes et a permis de diversifier durablement les sources de revenus	⇨ Mise en place de 01 ferme fourragère de 2 ha ⇨ Construction de 01 magasin de vente d'aliments de bétail ⇨ Création de 01 base de stabulation à Goumel ⇨ Organisation, chaque année, de 01 campagne de vaccination du cheptel ⇨ Construction de 01 parc à vaccination ⇨ Appui à la création de 01 Société de Coopérative des éleveurs ⇨ Acquisition et distribution de lots de filets réglementaires aux groupements de pêcheurs ⇨ Acquisition et mise à disposition d'équipements de conservation des produits halieutiques ⇨ Organisation d'opérations de faucardage du fleuve ⇨ Aménagement de 02 bassins aquacoles pour les femmes et les jeunes ⇨ Appui au renouvellement du parc piroguier et des équipements des pêcheurs
Une nouvelle dynamique est impulsée dans les secteurs de l'aviculture et de la transformation des produits agricoles. Une nouvelle dynamique entrepreneuriale est durablement impulsée	⇨ Construction de 04 fermes avicoles modernes pour les femmes et les jeunes ⇨ Appui à la mise en place de 01 centrale d'achat ⇨ Construction de 01 complexe de transformation des produits agricoles

PROGRAMME ❷ : Programme d'Appui à la Production (PAP)

Le **PAP** est destiné à résoudre les différents problèmes d'enclavement et de mobilité qui se posent dans la Commune et entravent le développement des activités économiques. Ses interventions ciblent diversement l'accès à l'énergie, la sécurité routière, la construction et réhabilitation de pistes ainsi que l'accès à des services financiers de proximité.

OBJECTIF GENERAL

Créer les conditions d'un meilleur développement socio-économique

OBJECTIFS SPECIFIQUES

PROMOUVOIR L'ENERGIE SOLAIRE POUR COUVRIR LES ZONES NON ELECTRIFIEES	FAVORISER LA MOBILITE INTERURBAINE DES PERSONNES, DES BIENS ET DES SERVICES	SECURISER LA MOBILITE, L'EVACUATION DES PRODUCTIONS ET LES TRANSFERTS FINANCIERS

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

RESULTATS OBJECTIFS	EXTRANTS MESURABLES
Une bonne couverture en énergie est effective	⇨ Installation de panneaux solaires pour la fourniture d'énergie électrique à Goumel et Mpal 2 ⇨ Mise en place de 01 service de payement des factures SENELEC
La mobilité des personnes, des biens et services ainsi que la sécurité routière sont garanties	⇨ Construction de 01 piste de 7 km reliant GAE à Goumel ⇨ Réhabilitation de 01 piste de 11 km reliant GAE à Dagana par les rizières ⇨ Installation de ralentisseurs (dos d'ânes) sur la RN 2 ⇨ Installation de panneaux de signalisation pour la sécurisation routière de la route GAE / RN 2
Des services financiers de proximité sont installés et accessibles	⇨ Diligenter l'installation d'un Bureau de Poste à GAE ⇨ Appui à la création et la mise en place d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit

Axe 2 : Offre de services de qualité propice à un développement socio-culturel durable

PROGR❸ : Programme de Gestion des Infrastructures et Equipements Sociaux (PGIES)

Le **PGIES** a pour mission d'élargir l'accès aux services sociaux de base de qualité en veillant à établir l'équité pour tous. Sa mise en œuvre permettra d'absorber le gap en infrastructures et équipements éducatifs, sanitaires, sportive, culturelle et en couverture effective en eau potable.

OBJECTIF GENERAL

Améliorer l'accès et la qualité des services

OBJECTIFS SPECIFIQUES

COMBLER LE GAP EN INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX DE BASE	GARANTIR UNE OFFRE DE QUALITE AUX SERVICES ESSENTIELS	PROMOUVOIR UN CADRE D'EPANOUISSEMENT EN DIRECTION DE TOUTES LES COUCHES SOCIALES

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Le gap en infrastructures et équipements sociaux est résorbé et la qualité des services est fortement améliorée	⇨ Construction de 30 salles de classe équipées ⇨ Aménagement de 04 salles d'informatique équipées ⇨ Acquisition de 200 tables-bancs ⇨ Construction de 01 Daara moderne ⇨ Réaliser 01 Centre de Formation Technique et Professionnelle ⇨ Réhabilitation de 04 murs de clôtures des établissements élémentaires ⇨ Remplacement de 05 abris provisoires ⇨ Construction de 02 Cases des Touts Petits ⇨ Réalisation de 01 bloc scientifique équipé au niveau du Lycée ⇨ Appui aux Daraas traditionnels ⇨ Promotion de programmes d'alphabétisation ⇨ Construction de 01 salle d'attente dans la case de santé ⇨ Appui et accompagnement pour achèvement de la case de santé de Goumel ⇨ Réhabilitation de 10 salles dans le Poste de Santé ⇨ Réalisation de 01 infrastructure santé ⇨ Relèvement du plateau technique des structures de santé ⇨ Mise en place d'un circuit adapté de stockage des médicaments ⇨ Réalisation de 01 pharmacie ⇨ Appui à la réalisation d'adductions d'eau dans le quartier de Mpal 2 ⇨ Appui à la réalisation d'adductions d'eau dans le quartier de Goumel ⇨ Organisation de campagnes de sensibilisation et communication auprès de ménages sur les techniques de potabilisation et sur les causes des maladies hydriques
Un cadre d'épanouissement et de meilleures conditions de mobilité fonctionnelle sont offerts	⇨ Construction de 01 foyer des jeunes ⇨ Construction de 01 stade municipal ⇨ Réfection du centre socio culturel (maison rouge) ⇨ Construction et équipement de 01complexe sportif au niveau du lycée ⇨ Acquisition d'appareillages pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

PRPG ❹ : Programme de Modernisation de la Commune (PMC)

Ce programme est chargé d'améliorer les commodités de la vie dans la cité en embellissant et restructurant l'espace urbain mais aussi de planifier les développements futurs de l'urbanisation.

OBJECTIF GENERAL
Améliorer durablement la vie dans la cité et gérer l'information sur le foncier

OBJECTIFS SPECIFIQUES

DISPOSER D'UN CADRE DE VIE ATTRAYANT	MAITRISER LE POTENTIEL FONCIER	RESTRUCTURER L'HABITAT COMMUNAL

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
L'environnement immédiat est sain	⇨ Acquisition de 100 bacs à ordures ⇨ Réaliser des latrines publiques modernes ⇨ Construction de 100 latrines pour les ménages par quartier ⇨ Construction de 01 centre de valorisation des déchets solides (collecte, tri, transformation, vente des produits) ⇨ Réaliser 01 système d'évacuation des déchets liquides et eaux pluviales
Le foncier est durablement valorisé	⇨ Mise en place d'un système d'information sur le foncier locale.
Le milieu urbain est considérablement transformé répondant aux normes.	⇨ Restructuration et lotissement des quartiers ⇨ Elaboration d'un Plan d'urbanisme de référence de la commune

Le **PRECAP** est un instrument voué au renforcement des capacités techniques des différents acteurs du Développement Economique Local quel que soit leur métier, fonction ou domaine d'activité. L'objectif de PRECAP est d'outiller et rendre performant tout acteur local ciblé qui impacte sur le développement communautaire et sur l'atteinte des objectifs fixés de croissance économique de la Collectivité.

OBJECTIF GENERAL

Améliorer la performance de ressources humaines porteuses de développement durable

OBJECTIFS SPECIFIQUES

GARANTIR UN MEILLEUR ACCES AUX SERVICES PUBLICS DE LA MUNICIPALITE	FAVORISER LA GOUVERNANCE DE PROXIMITE

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

RESULTATS OBJECTIFS	EXTRANTS MESURABLES
Les différents acteurs du développement assurent efficacement leurs missions	⇨ 95 responsables de GPF formées en techniques de conservation et de transformation des produits agricoles ⇨ 40 responsables GPF et association de jeunes formés en aviculture ⇨ 175 responsables d'OCB formés en gestion administrative et financière, leadership, gestion de projets et de création d'entreprises ⇨ 120 responsables de GPF formées sur les techniques de micro jardinage ⇨ 20 jeunes formés pour être des auxiliaires vétérinaires ⇨ 70 pécheurs formés sur de nouvelles techniques de pêche et sur la réglementation de l'activité ⇨ 40 jeunes pêcheurs formés sur les techniques aquacoles ⇨ 100% des membres des comités de gestion des structures sanitaires et scolaires sont formés sur l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements ⇨ 35 élus dont le Secrétaire Municipal, le Responsable de l'Etat Civil sont formés en informatique et en technique d'archivage ⇨ 100% des élus et délégués de quartier ont bénéficié d'une mise à niveau sur la gouvernance de proximité, la décentralisation et le Développement Economique Local. ⇨ Le Plan d'Education et de Formation (PEF) est élaboré.

Axe 3 : Gouvernance Partenariale et Environnement

PROG ❻ : Programme Renforcement de la bonne gouvernance (PRG)

Le **PRG** promeut une gouvernance participative inclusive pour opérationnaliser la politique de développement de la Collectivité et veille à ce que l'institution municipale satisfasse, dans sa gestion quotidienne, les attentes de ses administrés.

OBJECTIF GENERAL

Consolider la dynamique de Bonne Gouvernance locale

OBJECTIFS SPECIFIQUES

RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES DES BENEFICIAIRES	REDYNAMISER LES ORGANES DES GESTIONS

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Une gouvernance vertueuse est assurée à travers la participation inclusive et citoyenne.	⇨ Elaboration d'un manuel de procédure ⇨ Redynamisation des Conseils de Quartier ⇨ Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration du recouvrement de la fiscalité ⇨ Informatisation de l'Etat civil ⇨ Construction et équipement d'un hôtel de ville ⇨ Organisation des personnes démunies (PMR)

PROGR ❼ : Programme de gestion de l'Environnement, du Partenariat et de la Promotion du territoire (PEPP)

Le **PEPP** est l'outil de promotion de l'attractivité territoriale ainsi que de la restauration et de la préservation de l'environnement. Son rôle consistera à élaborer et opérationnaliser la stratégie marketing et de communication de la Commune dans le but d'intéresser les partenaires économiques qui pourraient développer des affaires dans ou avec la Collectivité, les touristes nationaux ou étrangers et aussi et surtout les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient les initiatives de développement local.

OBJECTIF GENERAL

Promotion de la destination GAE

OBJECTIFS SPECIFIQUES	
VALORISER LE POTENTIEL SOCIO-CULTUREL ET ECONOMIQUE	RESTAURER LE COUVERT VEGETAL

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS	
RESULTATS OBJECTIFS	**EXTRANTS MESURABLES**
Le tourisme socio-culturel est dynamique	⇨ Création d'une radio municipale ⇨ Organisation d'une semaine culturelle chaque année ⇨ Redynamisation du Site Web communal ⇨ Mise en place d'une pépinière communale pour le reboisement ⇨ Acquisition et installation de panneaux solaires pour l'alimentation en énergie des lieux publics ⇨ Organisation, chaque année, d'une journée de l'excellence ⇨ Achèvement de la Grande Mosquée de GAE
Le couvert végétal est restauré	⇨ Reboisement d'un périmètre de 04 ha ⇨ Création de 2 bois communaux ⇨ Reboisement de la berge du fleuve (esplanade)

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PLAN QUINQUENNAL PAR AXE ET PROGRAMME

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES	NB DE PROJETS	COÛT	% COÛT	% PAR AXE
AXE 1	**PAEL**	21	1 294 400 000	**38,87%**	**56%**
	PAP	8	580 000 000	**17,41%**	
Sous-total AXE1		**29**	**1 874 400 000**	**56%**	
AXE 2	**PGIES**	26	952 100 000	**28,59%**	**34%**
	PMC	9	155 000 000	**4,65%**	
	PRECAP	12	28 000 000	**0,84%**	
Sous-total AXE2		**47**	**1 135 100 000**	**34%**	
AXE 3	**PRG**	6	117 000 000	**3,51%**	**10%**
	PEPP	10	204 000 000	**6,13%**	
Sous-total AXE 3		**16**	**321 000 000**	**10%**	
TOTAL GLOBAL		**92**	**3 330 500 000**	**100%**	

QUATRIEME PARTIE : OPERATIONNALISATION DU PLAN ET MECANISME DE SUIVI

I. OPERATIONNALISATION

1.1. ANALYSE DU PIL

Le PIL quinquennal (2016-2021) est composé de 92 projets prioritaires pour un montant global de **3.330.500.000 FCFA** soit, en moyenne, un besoin annuel d'investissement de près de **666.100.000 FCFA.**

L'importance accordée à l'Axe 1, qui est construit autour du développement des secteurs porteurs de croissance, démontre que la Commune met la création de richesse chez ses administrés au cœur de ses préoccupations premières et en fait un enjeu essentiel de son plan quinquennal.

Pour autant, la résorption du gap en infrastructures et équipements sociaux de base vient en seconde position des grands enjeux du PIL avec une prévision d'investissement qui pèse 28,5% du budget total. Assurément, le PIL (2016-2021) est quasi entièrement orienté sur l'épanouissement socio-économique et culturel de la population.

1.2. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le PDC est d'abord et avant tout un outil de planification stratégique et opérationnelle de la Commune qui, sur cette base, compte en premier lieu sur ses ressources propres. Pour autant, les ressources propres de la Collectivité peuvent être utilisées comme effet de levier pour mobiliser la participation technique et financière de partenaires au développement dans la mise en œuvre des initiatives de développement local.

A cet effet, un forum des bailleurs est prévu pour étendre le cadre partenarial autour de l'Etat à travers ses Programmes d'Appui au Développement Local. Il aura pour objectif d'exposer et défendre le bien-fondé ainsi que la pertinence des projets et programmes prioritaires du PDC afin de convaincre des Partenaires Techniques et Financiers et/ou des Institutions de la Coopération Décentralisée dans le but d'aboutir à des conventions de financement pour leur mise en œuvre.

Les opportunités de partenariat seront efficacement explorées et exploitées avec l'accompagnement étroit de l'ARD dans l'objectif d'atteindre un taux de réalisation du PIL d'au moins 85 % à l'échéance du Plan de Développement Communal. Par ailleurs, en plus du Site Web de la Commune qui est un puissant outil de communication mais surtout un portail ouvert en permanence sur l'extérieur, les émigrés seront mis à contribution pour jouer un rôle d'ambassadeur et déclencher des processus de partenariat.

II. MECANISME DE SUIVI

2.1. Suivi de la mise en œuvre

Dès lors que des programmes ou projets sont enclenchés, il revient au comité de suivi ou du chargé de Suivi-Evaluation d'assister, de veiller et de faire le rapportage sur l'état d'avancement à chaque étape du processus afin de permettre une meilleure de prise de décisions et l'atteinte des résultats (GAR).

Sous la présidence de l'Exécutif Local, le comité restreint mis en place dans le processus d'élaboration du PDC est maintenu et renforcé avec les Présidents de Commissions, les Conseils de Quartiers et les partenaires et OCB pour une meilleure représentativité des acteurs de développement.

Les rencontres seront organisées comme suit :

- Rencontre trimestrielle pour le suivi des projets en cours,
- Rencontre semestrielle pour le suivi de la matrice /secteur,
- Rencontre annuelle pour l'évaluation du PIA décliné.

2.2. Evaluation finale du PDC

Au terme du plan quinquennal, l'évaluation finale intervient pour mieux cerner le rapport entre les orientations, les ressources mobilisées et les résultats réels du plan local. Il consiste à apprécier les indicateurs mesurables suivants :

- Le taux de réalisation physique et financière,
- Les financements sur fonds propres,
- Les financements des partenaires,
- Le nombre de projets hors plan.

Une banque de données avec l'appui de l'ARD sera établie à travers un système d'archivage informatisé en vue de mieux orienter les interventions ultérieures (CL, Etat et Partenaires).

ANNEXE : TABLEAU DETAILLE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL BUDGETISE

PROJETS	PRODUITS ATTENDUS	SECTEURS	LOCALISATION	Coût total (en milliers FCFA)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	SOURCE DE FINANCEMENT
Axe 1 : Accroissement de la productivité à travers la promotion des secteurs porteurs de croissance										
1. Programme de Promotion de l'Agriculture et de l'Entreprenariat Local (PAEL)										
Curage des canaux d'irrigation	Opérations de curage des canaux d'irrigation	Agriculture	Commune	5000	5000	0	0	0	0	COMMUNE / SAED
Projets d'énergie renouvelable des aménagements hydro-agricole	Installation de panneaux solaires au niveau des stations de pompage (zones B et C)	Agriculture	Commune	13000	7000	6000	0	0	0	COMMUNE / ANER
Acquisition de matériels agricoles	Renforcement de (03) nouvelles pompes	Agriculture	Commune	9000	6000	3000	0	0	0	COMMUNE / PSDAR
Mise en place d'infrastructures et équipement d'stockage des produits agricoles	Construction de (02) magasins d'stockage dans les quartiers	Agriculture	Mpal 2 et Ndiaréme	32000	0	16000	16000	0	0	Commune
Mise en place d'(01) unité de décorticage du riz	Délibération d'une aire d'exploitation 30m2 /15, construction et équipements	Agriculture	Commune	50000	0	0	0	30000	20000	COMMUNE, ANIDA, PDIDAS PSDAR II
Aménagement et équipements de 4 fermes agricoles intégrées de 5 ha	Aménagement, installation, formation, intrants pour 100 fermiers (10 pers/ferme) 0.5 h	Agriculture	Commune	240000	0	60000	60000	60000	60000	COMMUNE, PNDL, PSDAR II, AUTRES
Réaménagement des deux cuvettes et canaux d'irrigation (Zone A /B)	Opération de réaménagement des parcelles en collaboration avec responsables de section pour l'identification 400 ha	Agriculture	Commune	600000	150000	150000	150000	150000	0	COMMUNE/SAED
Mise en place d'une ferme fourragère de 2 ha	Identification du site, équipement, formation, gestion groupement des éleveurs pour 20 personnes dont 0,1 ha /pers.	Elevage	Goumel	7000	0	7000	0	0	0	Commune /PSDAR
Construction d'un magasin de stockage pour aliment de bétail	Construction d'un magasin de 5X5m2 sous la gestion de l'organisation des éleveurs.	Elevage	Goumel	7000	0	7000	0	0	0	commune/partenaires
Création d'une base de stabulation à Goumel	Aménagement de site	Élevage	Goumel	10000	0	10000	0	0	0	Commune /partenaires
Programme de vaccination du cheptel	Comité de coordination, Organisation des journées de vaccination	Élevage	Commune	10000	0	5000	2500	2500	0	Commune / Direction Élevage
Construction d'un parc à vaccination	Comité de gestion, Construction, installation, équipement.	Élevage	Commune	10000	0	0	0	10000	0	Commune / Ministère
Création d'une Société Coopérative d'élevage	Identification du site, Construction, équipement du local	Élevage	Commune	15000	0	7500	7500	0	0	Commune / Ministère

Mise en place de 04 fermes avicoles modernes	4 fermes à la disposition d'association des jeunes et des groupements des femmes formalisées	Élevage	Mpal, Ndiaréme, Tivaoune, Ndiorno	80000	40000	0	40000	0	0	Commune/ANPEJ
Distribution de filets aux groupements	Filets recommandés	Pêche	Commune	5000	2500	2500	0	0	0	Commune /part
Acquisition d'équipements de conservation	8 congélateurs au profit des groupements de femmes	Pêche	Commune	2400	0	1200	1200	0	0	Commune /Ministère de la pêche /partenaires
Opération de faucardage du fleuve	10 km de zone de pêche	Pêche	Commune	30000	0	30000	0	0	0	Commune /Ministère/partenaires
Aménagement de (02) bassins aquacoles	Indentification, création de bassin, aménagement, exploitation commercialisation	Pêche	commune	34000	0	0	17000	17000	0	Commune /ANA
Renouvellement du parc piroguier et d'équipement des pirogues	Subvention de pirogues à moteur aux groupements de pécheurs	Pêche	Commune	50000	10000	10000	10000	10000	10000	Commune /Ministère /partenaires
Mise en place d'une centrale d'achat	Etude sommaire, aménagement, organisation de la gestion	Commerce	Commune	5000	0	5000	0	0	0	Commune
Mise en place d'un complexe de transformation des produits agricoles	Délibération d'une aire d'exploitation 15m2 /15, construction et équipements appropriés.	PME		80000	0	50000	30000	0	0	Commune, ANIDA, PDIDAS
TOTAL (PAEL)				**1294400**	**220500**	**370200**	**334200**	**279500**	**90000**	
2. Programme d'Appui à la Production (PAP)										
Aménagement d'une piste de 7km reliant GAE à Goumel	Etude technique, comité de suivi et de gestion regroupant les quartiers traversé	Désenclavement	Commune	175000	175000	0	0	0	0	Commune/Ministère/AGEROUTE
Réhabilitation de la piste Gaé –Dagana (11km) par les rizières	Etude technique, comité de suivi et de gestion, travaux et réception	Désenclavement	Commune	275000	55000	55000	55000	55000	55000	Commune/Ministère /AGEROUTE
Installation de ralentisseurs (dos d'ânes)	Localisation des points stratégiques à Ndiaréme et à proximité des infrastructures scolaires exposés.	Transport	Commune	5000	5000	0	0	0	0	Commune /AGEROUTE
Sécurisation routière (panneau de signalisation) GAE /RN2	Mission screening sur les emplacements et installation	Transport	Commune	10000	0	5000	2500	2500	0	Commune /AGEROUTE
Mise en place d'un service de payement des factures SENELEC	Identification du site, construction d'un guichet de payement SENELEC	Energie	Commune	10000	0	10000	0	0	0	SENELEC
Installation de panneaux solaires	Etude technique, installations et formation comités de gestion et des usagers	Energie	Goumel, Hamo Mpal 2	15000	0	0	10000	5000	0	Commune/ANER
Mise en place d'un bureau de poste	Réponse favorable de la Direction Générale recommandant la	Poste	Commune	40000	25000	15000	0	0	0	Commune Direction Générale

	délibération d'un terrain de 300m².									
Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit	Construction, équipements, recrutement personnels	Finance	Commune	50000	0	50000	0	0	0	Partenaire financier
TOTAL (PAP)				**580000**	**260000**	**135000**	**67500**	**62500**	**55000**	
TOTAL AXE 1 = (PAEL) + (PAP)				**1874400**	**480500**	**505200**	**401700**	**342000**	**145000**	
AXE2 : Promotion d'un cadre de vie propice à un développement socio-culturel durable										
1. Programme de Gestion des Infrastructures et Équipements Sociaux (PGIES)										
Construction de 30 salles de classe équipée	08 classes pour résorber le gap ratio élèves /classe et une demande 22 à la DPRE pour augmenter capacité d'accueil des écoles	Éducation	Commune	210000	42000	42000	42000	42000	42000	COMMUNE ; DPRE
Aménagement de (04) salles d'informatiques équipées	Constructions et équipements.	Éducation	Lycée, Ndiaréme, Tivaoune et Ndiaréme	40000	20000	20000	0	0	0	Commune /DPRE
Acquisition de (200) tables bancs	Format table pour 2 personnes.	Éducation	Commune	7000	3500	3500	0	0	0	Commune/DPRE
Acquisition d'infrastructures et équipements sportifs au niveau du lycée	Terrains de football, équipements éducation sportive	Éducation	Mpal2	15000	0	0	15000	0	0	Commune/ADM
Construction d'un Daara moderne	Identification site, comité suivi et contrôle, travaux.	Éducation	Commune	50000	0	50000	0	0	0	Commune/Ministère de l'éducation
Mise en place d'un Centre de Formation Technique et Professionnelle	Projet déjà inscrit dans le Plan Triennal d'Investissement Public (PTIP)	Éducation	Commune	50000	0	0	0	0	50000	Commune /DPRE
Réhabilitation de (04) murs de clôtures des établissements élémentaires	recrutement de l'expertise local (maçons)	Éducation	Commune	4000	2000	2000	0	0	0	Commune
Remplacement de (05) abris provisoires	Construction en dur	Éducation	Lycée, école Ndiarème	30000	18000	12000	0	0	0	Commune/DPRE
Construction de (02) Cases des Touts Petits	Mpal 1 et Ndiorno	Éducation	Commune	50000	25000	25000	0	0	0	Commune/DPE
Mise en place d'un bloc scientifique équipé au niveau du Lycée	Construction d'un bloc scientifique avec des équipements nécessaires	Éducation	MPAL 2	75000	0	50000	15000	0	0	Commune/DPRE
Appui aux Daras traditionnels	dotation en matériels didactiques	Éducation	Commune	10000	2000	2000	2000	2000	2000	Commune
Promotion de programmes d'alphabétisation	Organisation de 2 sessions de formation pour les femmes	Éducation	Commune	10000	2000	2000	2000	2000	2000	Commune/DPRE
Construction de salle d'attente dans la case de santé	Maçonnerie	Santé	Ndiaréme	5000	0	5000	0	0	0	Commune /partenaires
Appui et	Construction et équipements	Santé	Goumel	5000	5000	0	0	0	0	Commune /partenaires

accompagnement pour achèvement de la case de santé de Goumel										
Réhabilitation d'infrastructures de santé (10 salles)	Priorité à l'expertise locale pour la réhabilitation de 10 salles, toitures, fissures, portes, fenêtres …	Santé	Tivaouane, Ndiaréme	8000	4000	2000	2000	0	0	Commune /partenaires
Mise en place d'une infrastructure santé	Construction de (01) laboratoires d'analyse avec équipements complets	Santé	Tivaoune	40000	0	40000	0	0	0	Commune /partenaires
Relèvement du plateau technique des structures de santé	Lits, matériels de soins	Santé	Tivaoune, Ndiaréme, Goumel	10000	0	5000	2500	2500	0	Commune /partenaires
Mise en place d'un circuit adapté de stockage des médicaments	Agrandissement	Santé	Commune	PM						Commune
Mise en place d'une pharmacie	Maçonnerie	Santé	Commune	PM						Commune /partenaires
Adduction d'eau dans le quartier de MPAL 2	Extension réseau SDE depuis Mpal 2 vers hameau	Hydraulique	Hameau près de Mpal2	12000	0	12000	0	0	0	Commune /OFOR
Adduction d'eau dans le quartier de Goumel	Extension du réseau de la SDE à partir de Dagana	Hydraulique	Goumel,	12000	12000	0	0	0	0	Commune /OFOR
Sensibilisation et communication auprès de ménages sur les techniques de potabilisation et sur les maladies hydriques	organisation de deux rencontres ou des portes – porte sous l'accompagnement des services concernés.	Hydraulique	Goumel /Mpal2	1600	800	800	0	0	0	Commune /Service d'hygiène
Acquisition d'appareils et autres matériels pour la mobilité des personnes vivant avec un handicap	Chaises roulantes, béquilles, appareillage	Protection sociale	Commune	25000	0	5000	10000	5000	5000	Commune /partenaires
Construction d'un espace jeune	Terrains de football, équipements éducation sportive	Loisirs/culture	Commune	30000	0	0	0	30000	0	Commune /partenaires
Construction d'un stade municipal	Identification du site, délibération et construction	Sport	Commune	250000	0	100000	100000	50000	0	Commune /ADM
Réfection du centre socio culturel (maison rouge)	Recrutement des maçons locaux pour les travaux de la toiture, dallage ; fissures	Loisirs/culture		2500	0	2500	0	0	0	Commune /partenaires
TOTAL (PGIES)				**952100**	**136300**	**380800**	**190500**	**133500**	**101000**	

2. Programme de Modernisation de la Commune (PMC)										
Acquisition de 100 bacs à ordure		Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	3000	3000	0	0	0	0	Commune/PNGD
Mise en place d'un système d'information sur le foncier local		Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	3000	1500	1500	0	0	0	Commune /ARD
Mise en œuvre de latrines publiques modernes	infrastructures publics : maternité, écoles, daras, des mosquées et autres lieux publics	Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	PM						Commune /Direction de l'assainissement /ONAS
Elaboration d'un plan directeur d'assainissement	Comité de suivi et coordination local, rencontre des acteurs d'infos, déclinaison processus et extrant	Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	6000	6000	0	0	0	0	Commune /ARD /partenaires
Mise en place d'un système d'assainissement	Evacuation des déchets et eaux pluviales.	Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	PM						Commune /partenaires
Construction de 100 latrines ménages par quartier		Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	90000	18000	18000	18000	18000	18000	
Mise en œuvre d'un dispositif de valorisation des déchets (collecte, tri, transformation, vente des produits)	Création de décharge et d'unité de collecte de recyclage des ordures avec une unité de contrôle local	Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	30000	20000	10000	0	0	0	Commune /partenaire
Restructuration et lotissement des quartiers	Etude technique, comité de suivi et de contrôle, travaux.	Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	15000	0	0	5000	5000	5000	Commune /ARD /partenaires
Elaboration d'un Plan d'urbanisme de référence de la commune	Rencontres préparatoires, diagnostic, planification, document validé	Assainissement, Urbanisme et Habitat	Commune	8000	0	4000	4000	0	0	Commune /ARD/Ministères concernés
TOTAL (PAUSE)				**155000**	**48500**	**33500**	**27000**	**23000**	**23000**	
3. Programme de Renforcement de Capacités des acteurs locaux (PRECAP)										
Formation en techniques de conservation et de transformation des produits agricoles	4 sessions pour 95 responsables de groupements de femmes.	Agriculture	Commune	4000	2000	2000	0	0	0	Commune /Services Techniques/partenaires
Renforcement de capacités techniques sur l'aviculture	Organisation de 4 sessions de formation regroupant 40 bénéficiaires (GPF et association de jeunes)	Agriculture	Commune	4000	0	2000	2000	0	0	Commune /Services Techniques
Formation des OCB en gestion administrative et financière, leadership, gestion de projets, création d'entreprises	Identifier les groupements de femmes pour bénéficier des 5 sessions dont 35 bénéficiaires/an.	Agriculture	Commune	5000	1000	1000	1000	1000	1000	Commune /Services Tech
Formation en micro jardinage	Animation de deux sessions au profit de 60 membres groupements féminins.	Agriculture	Commune	2000	2000	0	0	0	0	Commune /Services Techniques/partenaires
Formation en auxiliaire vétérinaire	Session de formation de quinze jours au profit de 20 jeunes de la Commune avec une bonne représentativité par quartier	Elevage	Commune	1000	1000	0	0	0	0	Commune /Services Technique

Renforcement de capacités des pécheurs sur les nouvelles techniques et la réglementation de l'activité	Organisation de 02 sessions au profit les responsables du groupement des pécheurs pour 70 bénéficiaires.	Pêche	Commune	2000	0	1000	1000	0	0	Commune /Services Techniques/partenaires
Renforcement de capacité sur les techniques aquacoles	Ciblage de (20) jeunes pécheurs pour 2 sessions de formation	Pêche	Commune	2000	1000	1000	0	0	0	Commune/ANA
Elaboration Plan d'Education et de Formation (PEF) de la Commune	Rencontre de préparation du processus participatif avec mise en place de comité de suivi-technique locale, déroulement et extrant	Tous secteurs	Commune	2000	2000	0	0	0	0	Commune /partenaires
Renforcement de capacités des organes de gestion sur l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements	Animation de 3 sessions au profit des comités de gestion des structures sanitaires et scolaires.	Education/santé	Commune	3000	1000	0	1000	0	1000	Commune /Services Technique/partenaires
Formation en informatique et technique d'archivage	Bénéficiaires 40 élus comprenant le secrétaire municipal, le responsable de l'état civil et l'archiviste pour 2 sessions	Gouvernance	Commune	500	500	0	0	0	0	Commune /Services Technique
Formation des élus et des délégués de quartiers sur leur rôles et responsabilité.	Organisation de 2 sessions portant sur partage d'expérience de gouvernance de proximité, mise à niveau sur la décentralisation et DEL	Gouvernance	Commune	2000	1000	0	1000	0	0	Commune /ARD/PSDARII/autres partenaires
Renforcement des capacités de gestion et management des responsables du centre multimédia	Bénéficiaires le gérant et assistants pour une session d'une semaine	Télécom	Commune	500	500	0	0	0	0	Commune /Service Technique
TOTAL (PRECAP) =				**28000**	**12000**	**7000**	**6000**	**1000**	**2000**	
TOTAL AXE 2 : (PGIES) +(PAUSE) +(PRECAP) =				**1135100**	**196800**	**421300**	**223500**	**157500**	**126000**	
AXE 3 : Gouvernance Partenariale et Environnement										
1. Programme Renforcement de la bonne Gouvernance (PRG)										
Élaboration d'un manuel de procédure	Mise en place comité technique, ateliers d'infos et communication, déclinaison processus et extrant	Gouvernance	Commune	1500	1500	0	0	0	0	Commune
Redynamisation des conseils de quartier	Rencontre d'information et communication et d'élaboration de planning d'action	Gouvernance	Commune	2000	2000	0	0	0	0	Commune /partenaires
Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration du recouvrement de la fiscalité	Ateliers de partage, diagnostic et planification	Gouvernance	Commune	3000	1500	1500	0	0	0	Commune /partenaires
Informatisation de l'État civil	Rencontre d'infos/communication et formation sur les outils et technique, acquisition des équipements et opération	Gouvernance	Mairie	10000	0	0	10000	0	0	Commune /partenaires
Construction et équipement d'un hôtel de ville		Gouvernance	commune	100000	100000	0	0	0	0	Commune /partenaires
Organisation des personnes démunies (PMR)	Rencontre de partage, de structuration, formalisation	Social	Commune	500	500	0	0	0	0	Commune
TOTAL (PRG)				**117000**	**105500**	**1500**	**10000**	**0**	**0**	

2. Programme de Gestion de l'Environnement, du Partenariat et de la Promotion du territoire (PEPP)										
Mise en place d'une radio municipale		Gouvernance	Commune	25000	0	25000	0	0	0	Commune /partenaires
Organisation de semaines culturelles	Mise en place comité de coordination représentatif (mobilisation des ressources) pour activités annuelles regroupant les originaires et fidèles et hôtes	Socio-culturelle	Commune	25000	5000	5000	5000	5000	5000	Commune /OCB/partenaires
Redynamisation du Site Web communal	Recrutement d'un gestionnaire du site pour mises à jour réguliers	gouvernance	Commune	9000	1800	1800	1800	1800	1800	Commune /partenaires
Mise en place d'une pépinière communale	Bénéficiaires 60 responsables de groupements de femmes (OCB)	Environnement	Commune	10000	2000	2000	2000	2000	2000	Commune /partenaire s /population
Acquisition de panneaux solaires pour les lieux publics	Électrification des structures sanitaires et écoles	Environnement		30000	0	15000	15000	0	0	Commune /partenaire s /population
Organisation d'une journée de l'excellence	Mise en place d'un comité de coordination (mobilisation des ressources) sous l'encadrement de la mairie	socioculturelle	Commune	20000	4000	4000	4000	4000	4000	Commune /partenaires
Achèvement de la Grande Mosquée de GAE	Interpellation et mobilisation des artisans du terroir pour une meilleure implication	Patrimoine	Commune	75000	25000	25000	25000	0	0	Commune /OCB/partenaires
Reboisement d'un périmètre de 4 ha	Identification des sites, opérations			4000	2000	2000				Commune /OCB/Partenaires
Création de 2 bois communaux	Gestion concertée entre associations de développement et la mairie	Environnement	Commune	4000	0	0	0	2000	2000	Commune /partenaire s /population
Reboisement de la berge (esplanade)	Mise en place comité de coordination, Rencontre d'infos des OCB et déroulement des activités	Environnement	Commune	2000	0	0	1000	1000	0	Commune /partenaire s /population
TOTAL(PROMATE)				**204000**	**39800**	**79800**	**53800**	**15800**	**14800**	
TOTAL AXE 3 : (PRG) + (PROMATE)				**321000**	**145300**	**81300**	**63800**	**15800**	**14800**	
TOTAL PIL				**3330500**	**822600**	**1007800**	**689000**	**515300**	**285800**	

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies – sont entrés en vigueur. Au cours des 15 prochaines années, grâce à ces nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, les pays mobiliseront les énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs